

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
11-10-2016

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Propos introductif du président François Berthelon	3
Introduction, par Joseph Battault, de la saisine de la présidente du Conseil régional : L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ?	4
Présentation de la réflexion menée par des élèves de 1 ^{re} S et de 2 ^{nde} du lycée Jules Viette à Montbéliard	5
Intervention de Philippe Destatte, directeur général de l'Institut Destrée, centre de recherche et think tank européen localisé à Namur et spécialisé dans l'intelligence territoriale en politiques publiques, prospective industrielle ainsi qu'en développement régional	7
Examen des rapports soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional	13
Déclarations des différents groupes	23
Échos dans les médias	32

Propos introductif de François Berthelon, président du CESER Bourgogne Franche-Comté

Madame la Préfète de Région,
Madame la présidente du Conseil régional,
Mes chers collègues,

Comme vous le savez, notre réunion plénière s'organise aujourd'hui en deux temps :

- La matinée sera consacrée à la présentation de la réflexion que nous avons conduite en réponse à la saisine de Madame la présidente de Région.

- L'après-midi verra l'examen des avis préparés en commission sur les rapports soumis par l'Exécutif régional.

En ce début de séance, je tiens à adresser un salut tout particulier à la douzaine d'élèves du lycée Viette qui se joignent à nous ce matin, accompagnés de leur professeur, Claire Vapillon. Je donnerai la parole à quelques-uns d'entre eux au cours de la matinée, afin qu'ils apportent leur témoignage sur le sujet de la saisine. Qu'ils soient les bienvenus à notre réunion plénière du Conseil économique, social et environnemental.

Je salue également les experts qui nous accompagnent pendant notre travail de réflexion sur la saisine. Pierre Calame qui est intervenu auprès de notre groupe et Philippe Destatte qui tiendra un propos à l'issue de nos échanges, éclairant notre réflexion - destinée à se poursuivre - par son expertise en matière de développement territorial, de construction et d'analyse des politiques régionales.

Je suis, pour ma part, heureux que notre assemblée s'ouvre ainsi et se donne les moyens de recueillir la diversité des paroles. C'est, à mon sens, pleinement sa vocation : s'appuyer sur ses propres connaissances et compétences et savoir les enrichir en permanence par des apports extérieurs.

Madame la présidente du Conseil régional, je tiens à vous remercier pour nous avoir confié cette saisine, dès l'installation de notre assemblée. Elle fait parfaitement écho aux préoccupations et premières recommandations que nous avons formulées dans nos avis sur les conditions de réussite de la fusion.

Dans ce que devaient être, à notre sens, les objectifs de la fusion, nous préconisons la nécessaire organisation d'une nouvelle GOUVERNANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES. Nous disions alors - je cite :

Tout autant que le contenu du projet, la manière de le construire et de le mettre en œuvre doit connaître un changement de nature. Trois dimensions sont à souligner : la proximité, l'accompagnement, le rôle de la société civile. La fusion devra permettre d'intensifier les relations entre l'institution régionale et les territoires pour lutter contre le sentiment de dépossesion lié à l'éloignement croissant des instances de décision et se doter de capacités d'intermédiation avec la société civile.

Il ne se passe pas un jour sans qu'une déclaration, un article, une étude, une conférence ne fasse écho à ce sujet. Ce n'est pas une mode, une question d'être dans l'air du temps. C'est un sujet vital pour notre démocratie, omniprésent dans l'expression des décideurs, acteurs socioprofessionnels, responsables associatifs ou citoyens. Le récent congrès de l'ARF à Reims en a été l'illustration très précise.

Cela explique le titre adopté pour notre réponse à votre demande : « L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ? ».

Nous recommandons l'innovation - à laquelle vous-même êtes très attachée - dans les pratiques d'échanges et de dialogues : des exemples probants existent et notre avis en fait état. Inventons et imaginons par conséquent tout ce qui peut contribuer à une construction collective de l'action publique.

Madame la présidente, nous serons très à l'écoute de votre avis sur le travail conduit.

Le sujet est complexe et nous l'avons traité en quelques mois. Il interpelle chacun de nous, individuellement en tant que citoyen, et au sein des organisations de toute nature dans lesquelles nous œuvrons.

Pour notre part, le travail ne s'arrête pas aujourd'hui. Nous allons le poursuivre, notamment par l'ouverture faite en fin d'avis qui vient interroger notre CESER, son rôle et ses pratiques. Il m'apparaît en effet essentiel de commencer par mettre en œuvre, au cœur de notre assemblée, les innovations devant présider à la modernisation de notre institution.

Je donne la parole à Joseph Battault, animateur du groupe de travail ayant conduit la réflexion puis à Caroline Debouvry qui en est la rapporteure.

Je vous remercie par avance pour votre attention.

Introduction, par Joseph Battault, président du groupe de travail « Initiatives citoyennes » de la saisine de la présidente du Conseil régional « L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté »

Madame la Préfète,
Madame la présidente,
Monsieur le président du CESER
Chers Collègues,

Une question centrale pour la démocratie

Madame la présidente, le 26 janvier dernier lors de notre séance d'installation, vous avez saisi notre assemblée en posant cette question : « Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ? ».

Question qui hante notre société. Comment les institutions qui ont fait vivre la démocratie, vont s'adapter à ce nouveau monde qui naît, qui émerge. Elle rejoint le souci commun des deux anciens CESER qui, dans leurs avis sur « les conditions de la réussite de la fusion » disaient qu' « Il s'agit d'inventer et de pérenniser des processus participatifs sur des principes et des méthodes qui libèrent la réflexion et favorisent un dialogue responsable entre l'élu et l'habitant. ».

Question qui vient percuter ce qui constitue vos fonctionnements et vos pratiques d'élaborations actuelles des politiques publiques régionales, mais question qui vient aussi interroger notre assemblée. Nous considérons que le CESER participe à la vie démocratique. Et nous aussi nous sommes interrogés sur nos pratiques, sur nos expressions. Nous devons nous remettre en cause aussi, mais j'y reviendrai. À notre connaissance aucun autre CESER n'a été saisi sur ce sujet.

Une réponse centrée sur les pratiques réelles

Mes chers collègues, le groupe de travail a voulu que notre réponse soit centrée sur les pratiques réelles et leur évolution. Il se situe ainsi dans la ligne de ce que je disais auparavant. Réponse à la question de la présidente sur ces conditions opérationnelles. Inscription dans les choix stratégiques de notre assemblée au moment de la fusion. Respect de nos choix et procédures qui font vivre la démocratie interne avec l'élaboration de notre cahier des charges et sa validation par le bureau. Enfin, refus de s'inscrire dans ce « mal français » qui consiste à vouloir changer les institutions, le statut, les règles, avant les pratiques. Bref, ceux qui font de l'analyse du travail le diront : nous voulons changer le réel plutôt que le prescrit.

Cette introduction est l'occasion de souligner le défi que représentait cette saisine. Un sujet vaste qui pouvait sous couvert de tout dire nous conduire aux généralités sans portée. Sujet vaste que nous devions traiter dans un temps imparti très court et où la tentation était de vouloir allonger ce temps pour faire mieux ! Mais au final, notre groupe a su transformer en chance ces contraintes.

Une méthode de travail collectif et une expérience apprenante...

En neuf réunions, nous avons produit un rapport d'étape enrichi en juin dernier de vos expressions, et le document que vous avez entre les mains, document qui au final contiendra vos interventions d'aujourd'hui pour, comme le demandait madame la présidente, faire apparaître les points de débat qui n'ont pas trouvé de consensus. Puisque nous parlons du travail du groupe, je remercie tous les membres qui ont vraiment joué le jeu du travail collectif. La forte participation est le signe de votre implication. Sur un tel sujet, pas toujours facile d'animer et d'être au service du travail du groupe. C'est l'occasion de souligner le rôle de notre chargé d'étude qui est toujours resté au service de nos choix, les éclairant par ses recherches, rédigeant, puis re-rédigeant, puis re-re-rédigeant, mais au final garant de la cohérence du texte avec nos choix antérieurs... Merci Frédéric.

Ce qui aurait pu apparaître comme des contraintes peut devenir une expérience apprenante pour toute notre assemblée. Un calendrier contraignant qui nous a obligé à nous fixer des objectifs atteignables et un rendu intermédiaire qui nous a permis de contrôler si nous sommes toujours sur nos orientations, en vous écoutant en plénière.

Travail collectif qui a permis de produire un texte commun à la dernière réunion après intégration sous des formes diverses des dernières remarques. C'est difficile le travail collectif car nous devons mettre en avant ce qui est porté par tous et parfois accepter que certaines de nos expressions ne soient pas reprises exactement comme nous le souhaitions. Sinon nous demanderions à chacun une contribution écrite et notre fonction serait celle de l'agrafeuse !

Le CESER interpellé, et un travail à poursuivre

Peut-être qu'un chercheur aurait écrit des choses assez proches. Mais c'est bien là notre valeur ajoutée ! Nous sommes des acteurs de la société qui s'engagent ensemble et qui proposent un texte à notre assemblée. Et cela, bien sûr si ce texte est voté, change le sens. C'est plus qu'un texte juste et complet, c'est le signe de l'engagement, de notre engagement d'acteur des corps intermédiaires dans une démarche de renouvellement des pratiques démocratiques.

Ce rapport marque une étape. Nous vous proposons de valider cette étape par un vote. Mais ce vote vaut aussi comme engagement sur l'avenir, nous avons encore à débattre et nous le disons. Caroline précisera ces pistes. C'est l'occasion d'ouvrir une réflexion sur les évolutions qu'impliquent nos propositions pour notre assemblée, pour notre CESER.

Nous écrivions en 2014 : « La fusion est, en effet, l'opportunité à saisir pour provoquer une dynamique démocratique qui fait aujourd'hui défaut. Le fonctionnement démocratique et l'implication des citoyens dans l'élaboration et la gestion des politiques publiques devront être repensés afin de permettre aux citoyens et à la société civile organisée [...] d'être coproducteurs d'un futur porteur de sens ».

C'est à nous maintenant de nous organiser, d'évoluer pour répondre à ce défi.

Présentation de la réflexion menée par des élèves de 1^{re} S et de 2^{nde} du lycée Jules Viette à Montbéliard sur la saisine de la présidente du Conseil régional « L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté »

Initiative citoyenne : Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ?

Les questions que nous nous sommes posées à propos de l'initiative citoyenne sont :

Quel état des relations entre citoyens et politiciens ?

Quelles solutions possibles, en termes de modes de fonctionnement et d'outils pour restaurer la confiance ?

Nous avons donc fait des constats, recherché des conditions pour redonner confiance aux citoyens et des outils pour encourager leur participation.

Parfois les éléments peuvent se retrouver dans deux parties car elles sont liées les unes aux autres.

1. Les constats

Nous n'avons pas forcément confiance dans les hommes politiques, car nous avons l'impression qu'ils ne nous écoutent pas. Ils utilisent tout pour se faire élire, promesses, annonces et après...

Il y a souvent un décalage entre l'image, l'attendu et la réalité.

Nous avons souvent l'impression que les décisions politiques ne règlent pas les problèmes concrets.

Et en plus nous pensons que moins la population a confiance plus elle se révoltera violemment.

Nous constatons que les personnes votent par défaut, que les bureaux de votes sont vides. Cela peut s'expliquer par le manque d'écoute, le manque d'informations, le manque de crédibilité.

2. Les Conditions

Quelles conditions ?

Pour nous, il faut que les hommes politiques tiennent leurs promesses. Ils doivent être conscients de l'intérêt général et éviter ainsi les cas, les décisions extrêmes.

Ils doivent, par exemple, mettre en place des référendums, qui permettront aussi aux gens de se sentir écoutés.

S'il y a trop de votes blancs, ou d'abstention, lors d'un référendum, il devrait y avoir une nouvelle réécriture avec d'autres idées, d'autres propositions issues des discussions et débats de la campagne.

Il faut plus de représentativité dans les candidats, plus jeunes, pas que des hommes...

Il faut que les hommes politiques soient punis comme les personnes ordinaires. C'est cela qui permettra de redonner confiance aux citoyens.

Il faut aussi que la politique se préoccupe d'unir les citoyens entre eux, et ne cherche pas à les diviser.

A minima, il faut au moins informer la population avant les changements importants qui vont à coup sûr influencer sur la vie des gens.

Il faut rechercher davantage l'avis citoyen, avec des réunions dans les mairies, les sièges de régions au plus près des citoyens.

3. Les Outils

Outils concrets :

Pour informer et recueillir les avis, les remarques, permettre les débats, la participation. Il faut utiliser beaucoup d'outils très différents : les flyers dans les boîtes aux lettres ou bien distribués dans la rue ce qui permet la discussion.

Des réunions multiples le soir... mais aussi dans la journée.

Des sites d'informations officiels avec des questionnaires en ligne, des blogs, des forums pour permettre la participation du plus grand nombre. Il faut utiliser les réseaux sociaux. Il faut penser aux sites sur smartphones. Par exemple, sur la page d'accueil des réseaux tels que *facebook* ou *twitter*. Poser une seule question par jour ou tous les 3-4 jours, qui concerne la population, ainsi cela ne prendrait pas plus de 30 secondes à chacun pour y répondre. Le taux d'abstention serait moindre et on pourrait avoir une vision globale des avis de la population. Sous cette question, ajouter des liens de sites internet d'information sur le sujet en question, et un lien de forum afin que ceux qui le souhaitent puissent discuter des raisons qui les ont poussés à répondre de telle ou telle façon.

Mais pas seulement des sites, on peut aussi imaginer mettre des informations et questions sur des objets du quotidien comme, par exemple, sur boîte corn flack.. Nutela.

Faire des campagnes de publicité télévisée sans que cela devienne pesant (pas tout le temps et pas 10 minutes par pub).

Il faut que les personnes se sentent concernées :

Donc Faire faire la loi une semaine par an au moins par des citoyens tirés au sort comme pour le système des jurés d'assises. Ils pourraient :

- relire les propositions,
- proposer des changements,
- écrire des compléments.

Ils pourraient aussi décider, dans le programme de lois, lesquelles garder ou passer en premier.

Cela pourrait se faire au niveau national mais aussi au niveau régional avec des commissions de citoyens tirés au sort pour discuter des questions.

Mais il faut aussi recréer le lien direct, donc pour cela

Il faut organiser des rencontres en allant directement dans la rue pour informer les gens sur le tas, et recueillir des informations afin d'améliorer les enjeux des partis politiques.

Il faut aussi organiser des referendums régulièrement. Il faudrait pour les lois importantes, afin qu'elles soient validées par le peuple, et les changer si ce n'est pas le cas et mettre en place des pétitions (sur internet...) dès l'apparition d'une loi afin d'être à l'écoute de la population.

Il faut faire des sondages auprès des populations les plus concernées avant les modifications des lois ou des amendements.

Enfin, on peut également proposer des cafés-débats.

Merci de nous avoir écouté.

Les élèves de TS-C ayant participé au projet depuis l'année dernière

Audition de Philippe Destatte, de l'Institut Destrée sur « L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté »

Madame la présidente de Région,
Madame la Préfète,
Monsieur le président du CESER,
Mesdames et Messieurs,

En préparant ce que j'allais vous dire, voici quelques jours, avec Chloë Vidal ma collègue française du Pôle prospective de l'Institut Destrée, qui nous a rejoints depuis Lyon, nous nous disions que la première vocation de ma présence à vos côtés consistait probablement en un sens à vous rassurer. En effet, permettez-moi d'essayer de vous détourner de l'idée que ce que vous vivez serait une situation "à la française", ou "franco-française", pour reprendre des formules qui ont été utilisées aujourd'hui à plusieurs reprises dans ce Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne Franche-Comté. Toutes et tous, nous pensons généralement que ce qui nous affecte nous incombe à nous seuls et que nous serions la seule région, le seul pays, le seul continent à connaître des doutes profonds sur le sens de notre action collective, la pertinence de notre gestion, la qualité de notre fonctionnement démocratique, la confiance en nos élus et élues, l'intérêt de nos citoyennes et citoyens pour la chose publique, l'implication des jeunes dans leur avenir. Même si ces derniers viennent de faire entendre leur voix, ils n'ont certainement pas levé nos propres doutes.

En effet, de la maladie de la démocratie, à laquelle Madame la présidente de Région Marie-Guite Dufay fait référence, dans sa lettre de saisine du 26 janvier 2016, on peut dire la même chose que ce que Jean de la Fontaine écrivait de la Peste : de ce mal qui répand la terreur, nous ne mourrons pas tous, mais nous en sommes tous frappés. Peu de pays européens y échappent, l'ensemble des institutions de l'Union en est affecté et je ne dirai rien des échos qui nous parviennent des élections américaines, de l'évolution des élites politiques et du désabusement des citoyens en Russie, en Afrique, en Asie, ni même en Australie. Aussi, vous ne vous étonnerez pas que la Région dont je viens, la Wallonie, a inscrit au programme de son Conseil régional - que nous appelons Parlement - un colloque que l'Institut Destrée a organisé en novembre dernier, avec l'appui de toutes nos universités, sur un thème de réflexion semblable au vôtre : "renouveler les ressorts de la démocratie"¹. L'argumentaire était le suivant : *comment faire participer, de manière délibérative et impliquante, la société civile - les citoyens organisés ou non -, les administrations et les entreprises à la construction et à l'évaluation de politiques publiques pour augmenter la qualité de la démocratie, assurer un meilleur développement et renforcer l'adhésion de ces acteurs à un projet durable et responsable de vivre ensemble régional, ainsi que de positionnement de la Wallonie au plan international ?* Nous avons invité la Professeure Dominique Schnapper (École des Hautes Etudes en Sciences sociales) en séance plénière du Parlement pour nous ouvrir l'horizon à ses idées de nation comme communauté des citoyens et d'esprit démocratique des lois. Parallèlement, le président du Parlement et celui du gouvernement régional s'étaient associés pour co-présider une commission spéciale dite de "renouveau démocratique" qui fonctionne toujours et continue à réfléchir aux mêmes enjeux que vous.

Ainsi, vous l'entendez, vous n'êtes pas seuls ! Et, en le disant, je me rassure aussi pour penser que nous ne sommes pas seuls non plus.

Mon intervention s'articulera en trois temps :

1°. Vous dire qu'à la lecture attentive de votre rapport et à l'écoute de votre matinée de travail, nous n'avons pas grand-chose à vous apprendre. Pour moi, l'essentiel réside dans ce que vous avez écrit et dit.

2°. Insister sur certaines idées et modalités de mise en œuvre que votre rapport m'a inspirées.

3°. Partager quelques expériences fructueuses - ou non - que nous avons lancées et/ou pilotées avec l'Institut Destrée et qui se rattachent à vos propositions.

Enfin, conclure rapidement.

1. Nous n'avons pas grand-chose à vous apprendre

Nous n'avons pas grand-chose à vous apprendre, car votre rapport dessine bien la Région innovante qui peut répondre au malaise citoyen : une région à la fois partenaire, apprenante, au profil qui se veut *a priori* modeste, ce qui la rend plus ambitieuse et plus forte.

Une région partenaire, qui comprend qu'elle peut constituer le catalyseur, l'activateur du changement et de la transformation sociétale et territoriale, en mobilisant les parties prenantes, en les impliquant, en les organisant, en jouant le rôle de maître des horloges et de meneur de jeu, en impulsant des dynamiques positives qui, pour être efficaces, seront collectives et relèveront, comme vous l'indiquez, du *faire ensemble*. Si on dit que les élus ont moins de capacité d'action, ce n'est vrai que pour ceux qui ne valorisent que leurs propres forces et celles de leur administration, avec des cadres budgétaires de plus en plus contraints. Ce n'est pas vrai pour ceux qui, comme vous le préconisez, activent des partenariats d'acteurs pour mettre l'ensemble de la société en mouvement.

(1) > Christian de VISSCHER, Philippe DESTATTE, Marie DEWEZ, *Les ressorts d'une démocratie wallonne*, Rapport préliminaire, Namur, Parlement de Wallonie - Institut Destrée, 19 novembre 2015, 44 p. https://www.parlement-wallonie.be/media/doc/pdf/colloques/17112015/ch-de-visscher_ph-destatte_m-dewez_democratie_wallonne_2015-11-12.pdf

Une région apprenante, qui s'interroge collectivement sur les trajectoires et les enjeux, "les mutations des territoires et l'évolution rapide des besoins". Cette notion de besoin est fondamentale, car elle nous inscrit - Pierre Calame et Gérard Magnin ne nous démentiront pas - dans le sens d'un développement durable, en recherchant l'harmonie par l'équilibre de tous les éléments du système (et pas seulement les trois ou quatre sous-systèmes, économique, social, environnemental et culturel, cités habituellement), en prenant en compte les besoins des citoyennes et citoyens d'aujourd'hui mais aussi ceux des générations futures, comme le préconise le rapport Brundtland, en favorisant l'équité entre les territoires et la cohésion entre les personnes.

Une région modeste et ambitieuse à la fois, car, ainsi que vous l'avez indiqué, "la décision politique est jalonnée de nombreuses ambiguïtés, ambivalences et contradictions qui limitent actuellement notre capacité collective à comprendre et à agir."² La réponse à ces limitations réside d'une part dans les changements structurels, c'est-à-dire ceux qui réinterrogent fondamentalement nos fonctionnements, ceux qui portent les transformations, ceux qui n'évitent pas le conflit. Souvenons-nous, en effet, que tous les modèles sérieux de changement, de Kurt Lewin à Ronald Lippitt et d'Edgar Morin à Richard Slaughter, passent par une phase de tension et de conflit³. Toute innovation sérieuse met la norme en question et conteste ceux qui en sont les gardiens. Nous l'avons du reste observé dans les échanges de ce matin, cela montre aussi que vous êtes sur la bonne voie. L'élément essentiel, et vous l'avez cité parmi vos enjeux, c'est de *faire évoluer les modalités d'intervention de la région*, au travers de l'ensemble des acteurs publics. Et j'ajoute, privés. J'expliquerai bientôt pourquoi. D'autre part, la prise en compte du long terme, souvent soulignée comme une nécessité dans le rapport, permettra d'ouvrir les chantiers ambitieux qui le nécessiteront. Ceux qui ont été rappelés par Madame la présidente de Région, bien entendu, mais aussi tous ceux qui nécessitent des efforts générationnels, comme les transformations culturelles, sociétales ou éducationnelles. L'horizon lointain constitue aussi une ressource formidable en prospective, car, en se projetant très loin, on se libère des intérêts auxquels nous avons tendance à nous accrocher dans notre propre trajectoire. C'est la même chose pour les élues et élus. Au syndrome NIMBY, rappelé par Madame la Préfète, correspond un syndrome NIMTO (*Not in my Term Office*), pas dans mon mandat, qui a la même vocation à nous empêcher d'agir. La modestie tient de la prise de conscience collective de la complexité du monde et du fait que l'autorité publique ne peut plus seule adresser de tels problèmes dans un monde si volatil et si complexe. Mais elle devient ambitieuse lorsqu'elle change de posture et se met en capacité de faire de la gouvernance, c'est-à-dire de faire fonctionner la société à partir des acteurs et donc avec eux.

2. Quelques idées et modalités que le rapport du CESER inspire

De plus en plus, davantage peut-être que de simplement la piloter, le but de l'action politique serait *de construire directement la société*. Au lieu de concevoir le peuple de manière donnée et passive, on le considère dans sa relation à son organisation politique⁴. On voit donc se dessiner l'idée d'une démocratie définie comme la *tentative d'instituer un ensemble d'individus en une communauté politique vivante*⁵. En rapprochant différents points de vue, il pourrait sembler que la dynamique de développement ou de métamorphose régionale puisse se faire à deux conditions essentielles :

- une adhésion de la population à un projet régional clairement exprimé, projeté dans le long terme et dans lequel les citoyens peuvent inscrire leur(s) propre(s) trajectoire(s) de vie et de profession dans une trajectoire collective identifiée ;
- une forte implication des acteurs, mobilisant leurs propres stratégies et leurs moyens, pour réaliser leurs objectifs dans le cadre d'un projet collectif défini, afin de constituer une collectivité ou une communauté politique.

La participation est donc au centre de ce mouvement, non pas comme la réalisation d'une démocratie mythique, parfaite, rêvée et utopique, mais comme une condition de l'efficacité des politiques collectives visant à ce développement commun et à cette métamorphose régionale.

J'évoquerai trois idées que la lecture du rapport du CESER m'inspire.

2.1. L'affaissement de l'intérêt général et du bien commun ne peuvent être combattus que par la conception de visions communes et partagées de l'avenir qui donnent du sens au présent et permettent de développer une capacité d'agir

Cet affaissement me paraît accéléré par deux phénomènes. D'une part, l'acuité du débat entre la gauche et la droite, qui tourne dans certains de nos pays à l'affrontement. Certes, cette situation n'est pas nouvelle, mais elle laisse aujourd'hui, par sa violence, le champ libre à d'autres forces politiques qui mettent fondamentalement en cause la démocratie. Cela n'est évidemment pas sans rapport avec notre préoccupation. D'autre part, l'ampleur des tensions entre le monde de l'entreprise et la société civile. Les processus de globalisation et de déterritorialisation, de délocalisations, de désindustrialisation ont provoqué un réel distanciation entre des citoyens qui sont précarisés ou menacés de précarisation et des responsables d'entreprises ou des indépendants qui sont confrontés aux enjeux des grandes mutations ainsi qu'aux crises économiques et financières. La relation à l'Etat y fait difficulté. Les premiers en attendent protection et sécurité, la crise des moyens publics étant porteuse d'inquiétudes supplémentaires. Les seconds attendent un

(2) > *L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ?* Assemblée plénière du CESER, 11 octobre 2016, CESER Bourgogne Franche-Comté, 2016, 39 p.

(3) > Ph. DESTATTE, *Qu'est-ce que la prospective ?* Blog PhD2050, Namur, 10 avril 2013, <https://phd2050.wordpress.com/2013/04/10/prospective/> - Ph. DESTATTE dir. *Évaluation, prospective et développement régional*, Charleroi, Institut Destrée, 2001.

(4) > Pierre ROSANVALLON, *Le peuple introuvable, Histoire de la représentation démocratique en France*, p. 355-356, Paris, Gallimard, 1998.

(5) > P. ROSANVALLON, *La démocratie inachevée, Histoire de la souveraineté du peuple en France*, p. 402 et 409, Paris, Gallimard, 2000.

allègement de leurs charges fiscales pour faire face aux transformations dans de meilleures conditions et une réduction du périmètre public afin de la rendre possible. Au croisement de ces attentes différentes, les valeurs et les discours divergent. C'est ici que le rôle de la prospective est fondamental, car celle-ci pose la question de savoir : *que voulons-nous faire ensemble ?* entre citoyens et acteurs différents, et *comment articuler nos visions et trajectoires avec celles des autres, identifier nos valeurs communes, partager de grands projets et des symboles communs ?*

2.2. Le manque de confiance et de crédit de la part des décideurs envers les citoyens et les acteurs constitue un autre malaise dans le malaise démocratique

Au défaut de pouvoir, s'ajoute un défaut d'écoute. Ce déficit peut être rencontré, comme le rapport le montre, par de nouvelles ingénieries démocratiques : conférences citoyennes, cellule régionale de débat public, forums et plateformes de débat, mise en réseaux, discussions avec les élus, etc. Au-delà, il s'agit de dépasser le simple attachement à la démocratie pour en susciter le désir, c'est-à-dire créer une attente, une attraction nouvelle vers une démocratie améliorée, mieux vécue, plus performante, plus implicative, mieux accomplie⁶.

Une autre réponse, de la part du politique, peut consister à laisser se développer, encourager, voire susciter des espaces de liberté où peuvent se développer des paroles construites et indépendantes, des intelligences citoyennes et entrepreneuriales. J'en donnerai quelques exemples dans la troisième partie de cet exposé.

2.3. La gouvernance comme modèle trifonctionnel d'organisation de la société et non, comme l'avait indiqué le grand philosophe Laurent Ruquier, comme "usine à gaz dont on aurait perdu la clef"

La vocation de la gouvernance, telle qu'elle a été conçue dans les années 1990 par le Club de Rome et le PNUD, c'est bien entendu d'améliorer la qualité de la décision, mais aussi de porter sa mise en œuvre à terme. En fait, elle ne naît pas du constat que la démocratie représentative ne fonctionnerait pas, car elle n'essaie de s'y substituer d'aucune manière. Elle naît du constat que le politique ne peut plus, seul, résoudre les problèmes de ce monde et qu'elle doit articuler les trois sphères que constituent le monde privé des entreprises, le monde public des élus et des fonctionnaires, ainsi que la société civile des citoyennes et citoyens, organisés ou non. En prenant également en compte l'hybridation des acteurs dont l'Université est un bon exemple, puisqu'elle déploie ses activités dans les trois sphères.

La vraie plus-value du modèle de la gouvernance est donc la reconnaissance des acteurs et, par là, leur respect, permettant leur implication, y compris budgétaire, au travers de la contractualisation. Cette logique permet l'additionnalité des efforts, mais aussi des moyens pour atteindre des objectifs communs. Lorsque j'évoque les moyens, j'inclus bien entendu les moyens financiers et donc aussi, à côté des moyens publics, des moyens privés, entrepreneuriaux ou associatifs.

De même, évoquer la reconnaissance des acteurs implique également, et peut-être avant tout, de reconnaître le rôle central que jouent et doivent jouer les élus au niveau même de la gouvernance et la préservation de leur responsabilité et légitimité dans la démocratie. Elle nécessite aussi la reconnaissance de la gouvernance multiniveaux, en prenant en compte le dialogue d'abord, la coopération ensuite, avec les différents niveaux d'actions : conseils généraux, communautés urbaines, intercommunalités, partenaires transfrontaliers, interrégionaux, nationaux et européens, au moins.

Les travaux que l'Institut Destrée a menés au profit de la Normandie en 2010-2011, en collaboration avec le Pôle des Futurs de Deauville, me paraissent assez illustratifs de la pertinence de ces démarches. D'une part, nous avons, avec la CCI de Caen, jeté un regard prospectif des entrepreneurs de la Basse-Normandie sur l'horizon 2040 pour identifier des actions stratégiques concrètes. D'autre part, avec le Conseil régional de Basse-Normandie, les services et les acteurs régionaux, nous avons intégré tous les schémas territoriaux dans une livre blanc pour construire une vision de l'ensemble de la Normandie (Haute et Basse) à l'horizon 2020+, contribuant ainsi à anticiper, cinq ans avant, l'actuelle réforme territoriale et la création de la nouvelle région. Bien entendu, les rythmes de travail de ces deux approches sont différents, les horizons temporels et les motivations également, mais les résultats se complètent utilement. La difficulté consiste à faire dialoguer ensemble ces dynamiques différentes, ce que nous avons pu réaliser là partiellement, et en Wallonie beaucoup plus complètement.

3. Quelques expériences qui font écho aux orientations concrètes du CESER

Permettez-moi d'aborder trop rapidement quelques expériences, mises en place par l'Institut Destrée en Région Wallonie, et qui font écho aux propositions concrètes développées par le CESER dans son rapport sur l'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté.

3.1. La Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne

Afin, comme l'indiquent vos deuxième et quatrième orientations, de renforcer les capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs, d'encourager leurs prises d'initiative, et de former à l'intelligence territoriale, la Direction générale de l'Aménagement du Territoire de la Région Wallonie et l'Institut Destrée ont mis en place, voici dix ans, la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne. Il s'agit d'un lieu d'échanges privilégié entre le Service public de Wallonie, les experts universitaires de la Conférence permanente du Développement

(6) > Marc CREPON, *La démocratie en défaut*, dans M. CREPON et Bernard STIEGLER, *De la démocratie participative*, Fondements et limites, p. 25, Paris, Mille et une nuits, 2007. Merci à Chloé Vidal de m'avoir fait découvrir ce texte.

territorial et les acteurs territoriaux porteurs de dynamiques prospectives et stratégiques au niveau local (intercommunalités, métropoles, départements / provinces, pays, etc.) ainsi que quelques acteurs spécialisés notamment dans la cohésion sociale et territoriale. La Plateforme s'est réunie en 40 séminaires d'une journée depuis 2006 et constitue un véritable espace d'interaction horizontal et vertical entre acteurs du développement régional et territorial aux niveaux infra et même supra-régional, lorsqu'elle se préoccupe des politiques fédérales ou européennes⁷. Elle participe à la création d'une cohérence et d'une cohésion, ou en tout cas d'une convergence, entre politiques régionales et territoriales. Le Ministre en charge du Développement territorial a d'ailleurs confié à cette Plateforme le volet prospectif du SRADDET wallon que nous appelons SDT (Schéma de Développement territorial).

3.2. La Wallonie au futur

De 1987 à 2004, la dynamique prospective *La Wallonie au futur* s'est inscrite dans une logique de dialogue sociétal afin - comme l'indique la première orientation du rapport du CESER -, d'utiliser des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-construire des politiques publiques ou collectives régionales. Tout au long de ces années - plus de 15 ans - une acculturation aux pratiques de dialogue et de prospective s'est constituée chez les acteurs, au nombre d'environ 10 000 pour la région. Au-delà des quatre exercices de prospective différents (*Vers un nouveau paradigme, Le défi de l'éducation, Quelles stratégies pour l'Emploi, Sortir du XX^e siècle, Wallonie 2020 : une prospective citoyenne*), deux fortes innovations ont marqué la période en matière de gouvernance : la conférence-consensus sur le pilotage scolaire et la préparation d'un Contrat d'avenir pour la Wallonie. La première s'inspirait des pratiques danoises et a permis à un panel de la société civile d'être formé par des experts internationaux sur une question pointue et de dialoguer avec des décideurs de l'éducation : le ministre, bien sûr, mais aussi son administration et les organisations syndicales et patronales qui jouent un rôle-clé dans ce domaine. Le processus a débouché sur un cadre normatif dans lequel la société civile avait donc eu son mot à dire, même s'il ne correspondait que partiellement à son attente. Mais il s'agit aussi du respect des dynamiques propres à la démocratie représentative⁸. La deuxième innovation permettait, en s'inspirant des logiques de contractualisation françaises sur lesquelles nous avons travaillé avec la DATAR et les Conseils régionaux du Nord Pas-de-Calais et de Lorraine, de créer une contractualisation des politiques publiques non avec l'État, ce qui n'a pas de sens dans un fédéralisme où les compétences sont généralement exclusives, mais avec les acteurs, au travers d'un projet commun⁹. Là aussi, le résultat fut mitigé, non à cause du gouvernement régional qui avait ouvert assez largement les portes de cette contractualisation, mais dans le chef d'une société civile et d'acteurs trop méfiants, suspectant un marketing territorial plutôt qu'une vraie ouverture. La contractualisation s'est donc faite essentiellement entre les élus et leur administration - ce qui n'est pas rien - et partiellement entre le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, y compris le MEDEF wallon, que nous appelons Union wallonne des Entreprises.

Notons que, dans l'exercice *Wallonie 2030*, une centaine de jeunes étudiants de fin du cycle secondaire, issus de l'enseignement général, technique et professionnel ont été associés à la démarche, formés aux méthodes prospectives et ont permis non seulement la forte implication des jeunes dans l'exercice - ce qui n'est pas inutile lorsqu'on réfléchit à 20 ans - mais aussi de produire des enjeux de long terme que leurs aînés n'avaient pas envisagés. Ces expériences, que les Britanniques et Allemands dénomment *Young Foresight*, sont également portées aux Etats-Unis par notre partenaire de l'Université de Houston, le professeur Peter Bishop. Elles commencent à exister aussi en France, notamment en Région Hauts de France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA. Ma collègue Chloë Vidal, qui suit ce dossier à l'Institut Destrée, pourrait vous en parler plus longtemps que moi, étant en relations suivies avec les porteurs de ces initiatives prises avec les lycéennes et lycéens.

3.3. Le Collège régional de Prospective

Inspiré initialement du Collège régional de Prospective de Poitou-Charentes, le Collège régional de Prospective de Wallonie renvoie à la troisième orientation du rapport du CESER puisqu'il s'agit là aussi de renforcer les capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs et d'encourager leurs prises d'initiative. Ce Collège a été créé en 2004, à l'initiative de l'Institut Destrée, sous la présidence d'un de ses administrateurs, l'ancien Commissaire européen à la Recherche, Philippe Busquin. Dans la logique de la gouvernance juste évoquée, il a été composé de trente personnalités provenant pour un tiers de la sphère publique, en évitant toutefois les élus en fonction, pour un tiers de personnalités du monde de l'entreprise - il est actuellement présidé par un des directeurs d'ING Wallonie -, et pour un tiers de membres et représentants de la société civile. L'initiative est donc sociétale, indépendante et autonome dans ses choix de chantiers. Ses préoccupations ont porté sur les valeurs, les freins au développement régional, etc. Il a construit un exercice de prospective à l'horizon 2030, à partir d'une analyse des bifurcations passées et futures, et prône, depuis 2011, la mise en place d'un nouveau contrat sociétal pour la Wallonie et d'une trajectoire budgétaire qui adapte les dépenses de la région à ses moyens réels. Le Collège travaille actuellement sur des trajectoires prospectives à l'horizon 2036.

Ce qui est vécu par cet exemple, et prôné par l'Institut Destrée au travers de cet exercice, c'est une prospective libérée de ses cadres réglementaires, plus souple, plus mobile mais plus opérationnelle, plus professionnelle, qui prend la mesure de la complexité, lève les ambiguïtés et soit conçue comme un véritable investissement des élus et des acteurs dans l'avenir afin d'y apporter les transformations structurelles nécessaires. Sans éviter les risques et les questions difficiles à aborder, en particulier celles ayant trait au budget¹⁰.

(7) > Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne : <http://www.intelliterwal.net/> - Philippe DESTATTE et Michaël VAN CUTSEM dir., *Quelle(s) vision(s) pour le(s) territoire(s) wallon(s) ? Les territoires dialoguent avec leur région*, coll. Etudes et documents, Namur, Institut Destrée, 2013.

(8) > *La Wallonie au futur, Le Défi de l'éducation, Conférence-consensus, Où en est et où va le système éducatif en Wallonie ? Comment le savoir*, Charleroi, Institut Destrée, 1995.

(9) > Philippe DESTATTE dir., *Contrats, territoires et développement régional*, Charleroi, Institut Destrée, 1999.

(10) > Collège régional de Prospective de Wallonie : <http://www.college-prospective-wallonie.org/> - Ph. DESTATTE, *Trajectoires prospectives de la Wallonie 2016-2036*, Blog PhD2050, Charleroi, 25 février 2016. <https://phd2050.wordpress.com/2016/02/28/trajectoires-prospectives-de-la-wallonie-2016-2036/>

De nombreux autres éléments pourraient être ajoutés sur l'évaluation de ces différentes expériences, qui mériteraient d'être complétées par l'innovation et la créativité dont a pu faire preuve, ces dernières décennies, les services du Conseil régional du Nord Pas-de-Calais, à l'initiative de mon collègue prospectiviste, Pierre-Jean Lorens.

La difficulté majeure réside dans votre cinquième orientation, que nous ne sommes pas parvenus à véritablement mettre en œuvre en Wallonie et qui consiste à intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation politique et administrative. Nous restons malheureusement en deçà des niveaux d'attentes des citoyens, des entrepreneurs, des fonctionnaires régionaux, territoriaux et locaux.

4. Conclusion : prendre acte des bifurcations et s'en saisir

Afin de conclure, je voudrais dire à nouveau que je suis très impressionné par la qualité et le volontarisme de vos propos, ceux du rapport sur l'innovation démocratique, mais aussi la présentation de ce rapport qui en a été faite ce matin devant Madame la présidente de Région.

À ce stade, je voudrais répéter trois principes qui me sont chers et que j'avais communiqués à Frédéric Gillot lorsqu'il m'avait demandé quelques indications sur mon propos sur le renouveau de la démocratie.

D'abord, que le respect des élus et des citoyens dans leurs responsabilités et leur légitimité constitue une nécessité absolue. Une démocratie renouvelée, participative ou délibérative ne saurait mettre en cause ou en péril la démocratie représentative, fondement de nos sociétés modernes. Certes, celle-ci peut être améliorée, consolidée, renforcée mais c'est la pratique, vous le savez, qui donne vie à cette démocratie.

Ensuite, que la gouvernance, c'est-à-dire l'interaction à partir et avec les acteurs, permet de sortir des simples logiques de consultation pour construire, par l'intelligence collective, des partenariats démocratiques. Cette dynamique permet de dépasser les jeux de rôles traditionnels dans les Conseils économiques, sociaux et environnementaux, en Bourgogne Franche-Comté comme en Wallonie d'ailleurs. En effet, la consultation et la concertation sont d'une autre nature que la co-construction qui tient - cela a été dit - de la gouvernance. Cette co-construction transforme les politiques publiques en politiques collectives et territoriales.

Enfin, que la mise en capacité des citoyennes et des citoyens permet de co-transformer le système et de prendre en compte des trajectoires nouvelles, créer des alternatives, choisir des politiques et, surtout, mettre en œuvre celles-ci et les évaluer collectivement. Les jeunes ont indiqué vouloir prendre leur part, la Région a créé des ouvertures, le CESER a répondu présent et peut constituer un pivot de renouveau. Ainsi que vous l'avez indiqué clairement, vous êtes au début d'un processus à mener ensemble. Prêts à passer à l'acte.

En tant que prospectivistes, nous avons beaucoup travaillé à l'Institut Destrée sur les bifurcations, ces moments où une variable ou un système peut évoluer vers plusieurs chemins et réalise une seule de ces possibilités. Ainsi, les bifurcations sont, sur nos trajectoires, des points particuliers où des orientations nouvelles et innovantes peuvent être prises, où le cône des possibles s'ouvre.

Deux bifurcations majeures marquent actuellement nos régions françaises.

La première est la réforme territoriale, cela ne vous aura pas échappé. Quoiqu'on pense du mode de gouvernance qui a présidé à la construction des nouvelles régions, il s'agit d'un moment particulièrement favorable pour lancer des transformations profondes de la gouvernance de ces régions.

La deuxième bifurcation qui s'impose à nous est celle des ruptures sociétales et des attentats terroristes qui ont durement frappé nos pays. Ainsi que les citoyennes et citoyens l'ont exprimé avec beaucoup de dignité, mais aussi une grande conviction, dès le lendemain de ces événements dramatiques, ils sont en demande de sens, de cohésion et de société, davantage que de tout autre chose.

Sachons donc, sachez donc à la fois relever ces enjeux, mais aussi saisir ces moments comme des occasions formidables pour agir collectivement. En utilisant, ainsi que vous l'avez souligné, des approches prospectives renouvelées par les intelligences citoyennes. Personnellement, c'est l'appel que j'ai lu dans votre saisine, Madame la présidente.

Je vous remercie de votre attention et reste, bien entendu, à votre écoute et à votre disposition, Monsieur le président, vous qui avez eu l'attention de m'inviter dans votre dynamique assemblée.

Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente du Conseil régional

- Conventionnement avec les prestataires des audits dans les exploitations agricoles dans le cadre d'actions immédiates 14
- Simplification de dispositifs d'aide régionaux liés au PDR de Bourgogne - Aide aux investissements dans les exploitations PCAE 15
- Convention cadre entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Pôle Emploi Bourgogne-Franche-Comté 16
- Plan d'actions « sécurité » lycées 17
- Détermination des dotations de fonctionnement des lycées et orientation pour la gestion 2017 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté 18
- Plan de soutien lié à l'activité du BTP : 2^{de} enveloppe 19
- Contrats territoriaux - Conventions d'objectifs et de moyens-programmations 20
- Transfert de compétence transport des départements à la Région 21
- Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport routier de voyageurs - territoire Bourgogne 22

<p>Rapport 2-3 Avis sur Conventionnement avec les prestataires des audits dans les exploitations agricoles, dans le cadre du plan d'actions immédiates</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Claude Vermot-Desroches</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Le Conseil régional a adopté le 18 mars 2016 un plan d'actions immédiates en faveur de l'agriculture, secteur durement frappé par la crise qui sévit en France. En Bourgogne Franche-Comté, on estime ainsi que :

- ▶ 20 % des exploitations sont dans une situation très difficile,
- ▶ 5 % des exploitations connaissent une situation critique,
- ▶ 50 % des exploitations ont eu un résultat courant inférieur à 10 000 euros en 2015, avec une majorité en résultat négatif - 2016 sera dans la même situation.

Parmi les actions proposées figure le soutien à des audits d'exploitations agricoles.

Le rapport soumis propose deux types de conventionnement : conventionnement individuel ou avec un collectif d'organismes.

Dans son avis rendu le 21 juin dernier, le CESER Bourgogne Franche-Comté relevait le volontarisme et la réactivité de la Région dans une situation complexe, et approuvait le choix retenu d'apporter un soutien par le biais de l'audit des exploitations plutôt qu'un simple complément de rémunération ponctuel.

Le CESER sera attentif à ce que cette mesure ne génère pas des effets d'aubaine ou ne fasse pas doublon avec d'autres dispositifs.

Dans un contexte très compliqué, le CESER rappelle la nécessité d'un dialogue permanent entre le Conseil régional, les territoires et les acteurs du secteur, afin de repérer au plus tôt les exploitations fragilisées, pour anticiper leurs difficultés.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 2-5 Avis sur Simplification de dispositifs d'aide régionaux liés au PDR de Bourgogne - Aide aux investissements dans les exploitations PCAE</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Claude Vermot-Desroches</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

La politique de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles s'inscrit dans le Programme de développement rural (PDR), dispositif permettant de mobiliser des contreparties Feader.

La mesure « Investissements physiques », dont l'objet est d'aider l'amélioration des performances économiques, environnementales et énergétiques des exploitations, est déclinée en plusieurs opérations, dont le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAÉ). La Région cofinance trois mesures de ce plan :

- ▶ 4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage - volet modernisation classique,
- ▶ 4.1.2 Equipements productifs en faveur d'une agriculture durable,
- ▶ 4.2.2 Investissements pour la transformation et commercialisation dans les exploitations.

Le CESER prend acte de ce rapport technique, qui propose une simplification du règlement d'intervention du dispositif.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-3 Avis sur Convention cadre entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et pôle Emploi Bourgogne-Franche-Comté</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Françoise Bevalot</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Au cours des dernières années, les Conseils régionaux et Pôle emploi ont construit un partenariat reposant sur une démarche de concertation. Aujourd'hui, la Région Bourgogne Franche-Comté et Pôle-emploi s'engagent à poursuivre et à développer leur coopération dont cette convention-cadre précise les termes.

Le CESER note que plusieurs points de cette convention font écho à ses attentes et recommandations, telles la coordination des études au niveau des bassins d'emploi ou la place à donner au numérique en matière de formation professionnelle.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Aujourd'hui, la déclinaison en région du plan national « 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi » renforce la nécessité de formaliser, sans plus attendre, les conditions de partenariat entre la Région et Pôle emploi. Il est à noter qu'en Bourgogne Franche-Comté, cette contractualisation intervient dans un paysage institutionnel encore instable, l'évolution du C2R (Bourgogne) et d'EFIGIP (Franche-Comté) vers un seul Carif-Oref restant encore imprécise.

En préambule de la convention, il est rappelé que cet accord s'inscrit dans le cadre de la coordination quadripartite assurée par le CREFOP, instance chargée d'assurer à l'échelle régionale l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle. Dans ce contexte, le CESER est invité, en totale cohérence avec ses missions et ses travaux en cours, à formuler un avis sur cet accord ; **cet exercice rend tout à fait prégnante la contradiction avec la décision de ne pas reconduire le siège attribué au CESER au sein du CREFOP.**

Par son contenu dense, fouillé, parfois très détaillé, la convention cadre relève davantage d'un cahier des charges élaboré en lien avec les principaux volets du Projet de développement pour la Bourgogne Franche-Comté, un projet qui cependant reste toujours à préciser. À titre d'exemple d'une telle anticipation, ce document s'inscrit en cohérence avec le Schéma régional pour le développement de l'économie, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional pour l'aménagement du territoire et du développement durable (Sraddet), fait à plusieurs reprises, référence à des priorités régionales telles la volonté d'accompagner la recherche d'emploi transfrontalier.

Il en résulte un texte théorique et statique qui, par son statut de convention entre la Région et Pôle emploi, met en exergue le rôle de Pôle emploi, semble lui reconnaître une multicom pétence et une autorité dans la mise en œuvre d'une stratégie pour l'emploi et le développement économique, sans refléter la réalité de la mobilisation d'autres acteurs aux côtés de la région.

Les deux partenaires s'engagent sur un programme vaste et ambitieux, un foisonnement d'actions difficiles à relier à une stratégie clairement définie. En conséquence, cibles et indicateurs de performance sont ici absents alors que l'importance des enjeux imposerait un dispositif d'évaluation rigoureux.

Au-delà du strict avis sur le rapport, **le CESER renouvelle sa demande à être représenté au sein du Comité plénier du CREFOP Bourgogne Franche-Comté.** Tant en Bourgogne qu'en Franche-Comté, les CESER ont contribué activement aux réflexions collectives sur l'emploi et la formation en région. Les évolutions récentes, qu'elles soient législatives ou autres, renforcent la place de la formation professionnelle. Ses enjeux sont reconnus comme partie intégrante de grands chantiers en responsabilité de la région. Ne pas associer le CESER, représentant de la société civile, aux travaux du CREFOP, revient à marginaliser son action sur les sujets liés à la formation et à l'emploi. L'arrêté relatif à la création et à la nomination des membres du Comité plénier du CREFOP est établi à titre partiel, et de ce fait peut être complété en incluant le CESER.

En outre, le CESER renouvelle sa demande que **le CREFOP soit réuni de façon régulière et ainsi s'affirme** comme le lieu de concertation, d'évaluation, d'échanges des problématiques et de bonnes pratiques.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-9 Avis sur Plan d'actions « sécurité » lycées</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Stéphane Faucogney</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Dans le cadre du plan de dotation national spécifique de 50 millions d'euros de l'État pour sécuriser les établissements scolaires, la Région met en place un plan d'actions destiné à renforcer la sécurité dans les lycées.

Ce plan de la Région se fonde sur 3 axes :

- la coordination de l'action régionale via la mise en place d'un comité de pilotage et la nomination de référents sécurité,
- la formation des agents,
- une politique de travaux (2 millions d'euros affectés pour 2017 aux alarmes de confinement et aux travaux prioritaires de sécurisation).

Saluant le travail collaboratif entre la Région, les chefs d'établissements, les services de police et de gendarmerie, **le CESER insiste sur le rôle des collectivités locales et au premier chef les communes**, en matière de sécurité aux abords des EPLE.

La volonté de former les agents des lycées et du siège de la Région est à souligner. Elle doit se mettre rapidement en place notamment pour les postes d'accueil. À ce titre, il apparaît souhaitable de **bâtir un plan de formation continue** en premiers secours, à la fois en formation initiale mais aussi visant la remise à niveau des compétences et une actualisation régulière des acquis pour les agents de la région.

Le CESER encourage la Région à équiper tous les EPLE de kits de formation aux premiers secours et de défibrillateurs.

Le CESER tient à attirer l'attention sur la formation aux premiers secours. La France est en retard dans ce domaine. Le CESER est conscient du rôle dévolu au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans la formation aux gestes de premiers secours, à la fois dans les programmes des professeurs et dans le cadre du CESC (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté) des établissements.

La Région doit user de son pouvoir d'invitation vis à vis de ses partenaires dont l'État en matière de formation dans ce domaine.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 3-11 Avis sur Détermination des dotations de fonctionnement des lycées et orientation pour la gestion 2017 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Béatrice Genet</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

À la rentrée 2016, la Région a en charge le fonctionnement de 131 lycées publics (dont 21 concernent l'enseignement agricole) représentant au total 90 579 élèves. Le présent rapport propose d'affecter les dotations de fonctionnement des lycées pour l'année 2017 au sein des EPLE de la région. À des fins d'harmonisation, il est proposé d'étendre la méthode de calcul utilisée en Franche-Comté, celle-ci consistant à adapter les dotations en fonction des données propres à chaque établissement.

Le CESER note les variations importantes des dotations entre 2017 et 2016 pour certains établissements et le plafonnement proposé par la Région pour limiter ces dernières.

Le CESER tient à saluer le travail d'ajustement produit par les services, particulièrement en Bourgogne qui tend vers l'équité sur tout le territoire. Il a bien conscience que cela représente un travail important et parfois difficile de remise à plat. Ce n'est cependant qu'un premier pas nécessaire vers une harmonisation la plus juste possible.

À cet effet, dans la mesure où il s'agit d'un dispositif existant déjà sur la partie franc-comtoise, le **CESER souhaite qu'un travail sur les modalités de calcul du logiciel soit effectué.** Il souhaite également qu'un **travail sur les modalités de calcul des participations aux charges de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement** soit mené le plus rapidement possible en prenant en compte les spécificités des établissements.

Par ailleurs, au-delà d'une tarification sociale pour la pension ou la demi-pension, le **CESER appelle de ses vœux l'exécutif à prendre en compte dans la dotation de fonctionnement des établissements, les caractéristiques des publics accueillis** (élèves en grande précarité, à besoins spécifiques...).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-1 Avis sur Plan de soutien lié à l'activité du BTP : 2^e enveloppe</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Michel Faivre-Picon</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Présentation

Face à la baisse constatée de l'investissement public local et à la conjoncture difficile que traversent les entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP), l'État a déployé un fonds exceptionnel d'appui au secteur, à travers deux enveloppes représentant un montant total de près de 39 millions d'€ pour la région.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de s'associer à ce plan visant à soutenir l'activité du secteur du BTP.

Ainsi, au titre du budget primitif 2016, une enveloppe de 20 millions d'€ a été ouverte pour une répartition en deux phases. 10 782 449,60 € représentant 125 projets répartis sur les 8 départements, ont déjà été attribués lors de l'Assemblée plénière régionale en date du 24 juin 2016. Cette 1^{re} enveloppe était destinée à accompagner le plan de soutien de l'État¹. Elle a donné lieu à un avis du CESER lors de la séance plénière du 21 juin dernier.

Ce rapport concerne la 2^e phase. Il porte sur une participation totale de la Région Bourgogne Franche-Comté de 9 173 106 € pour 159 projets présentés. À noter que face au succès, une enveloppe supplémentaire de 10,8 M€ sera ouverte par la Région lors de la plénière du 18 novembre portant ainsi le total de l'intervention régionale à 30 M€.

Remarques

Le CESER a bien pris note que ce plan de soutien est un « coup de pouce » ponctuel, à côté d'autres politiques structurantes. Le CESER attire néanmoins l'attention de la Région sur l'indispensable cohérence des investissements en lien avec des orientations stratégiques et les besoins du territoire, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que la bonne utilisation et gestion des deniers publics.

En parallèle de ce « coup de pouce » de la part des collectivités publiques en faveur du secteur du BTP, le CESER souligne également la nécessité de faire état pour ces projets d'exigences sociales, environnementales et territoriales de la part des entreprises qui seront concernées. Pour le CESER, il s'agit également de pouvoir favoriser pour l'ensemble de ces travaux les entreprises du territoire de Bourgogne et de Franche-Comté.

Enfin, il convient d'être vigilant sur l'intégration des problématiques énergétiques concernant l'ensemble des projets de construction/réhabilitation évoqués dans ce rapport et pas uniquement les projets ciblés BBC/BEPOS (bâtiment basse consommation/bâtiment à énergie positive).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-3 Avis sur Contrats territoriaux - Conventions d'objectifs et de moyens - programmations</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Christophe Monot</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Un territoire bourguignon souhaitant s'engager dans un contrat territorial avec le Conseil régional doit choisir de conduire sa stratégie au travers de l'un des deux axes suivants :

- **attractivité et accueil** se déclinant sur les territoires : capter des populations, renouveler les actifs, maintenir les habitants,
- la **transition énergétique** et ses trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

La contractualisation entre le territoire et la Région se matérialise via une Convention d'objectifs et de moyens (COM) initiale déclinée chaque année dans un Programme d'actions et d'animations (PAA).

Ce rapport porte sur les 7 dossiers suivants :

- Convention d'objectifs et de moyens du Pays **Seine et Tilles** en Bourgogne + le Programme d'actions et d'animations annuel 2016.
- Convention d'objectifs et de moyens du Pays **Auxois Morvan** + le Programme d'actions et d'animations annuel 2016.
- Programme d'actions et d'animations annuel du pays **Puisaye Forterre Val d'Yonne**.
- Programme d'actions et d'animations annuel du pays **Nevers Sud Nivernais**.
- Programme d'actions et d'animations annuel du pays **Sud Bourgogne**.

Le CESER note que la COM et le PAA 2016 du Syndicat Mixte du Pays **Seine et Tilles** en Bourgogne et le PAA 2016 du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays **Puisaye Forterre Val d'Yonne** relèvent de l'axe « transition énergétique ».

La COM du Pays **Auxois Morvan** porte sur l'axe « accueil-attractivité » et son PAA vient décliner les actions afférentes pour l'année 2016 en ce domaine. Les deux PAA **Nevers Sud Nivernais** et **Sud Bourgogne** portent également sur l'axe « accueil-attractivité » et déclinent également pour l'année 2016 les actions liées à la signature des COM déjà examinées par le CESER au premier semestre 2016¹.

Le CESER prend acte de ces éléments.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) > COM sur lesquelles le CESER Bourgogne a rendu un avis lors de sa séance du 21 juin 2016.

<p>Rapport 4-6 Avis sur Transfert de compétence transport des Départements à la Région</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Pascal Blain</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Le rapport présenté par le Conseil régional porte **sur le point d'avancement du transfert de la compétence transport des Départements à la Région.**

La loi NOTRe prévoit le transfert des Départements aux Régions des transports routiers interurbains de voyageurs au 1^{er} janvier 2017 ainsi que des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017 (à l'exception du transport des élèves handicapés). Par ailleurs, la Région définira d'ici septembre 2019, dans le cadre du SRADDET, **le schéma de l'intermodalité et des infrastructures**, schéma qui sera prescriptif sur l'ensemble du territoire régional.

Le rapport souligne plusieurs points, dont notamment :

- **La volonté de l'Exécutif régional de prendre pleine et entière possession de ces compétences aux dates légales**, soit le 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains et le 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires.
 - **La mise en œuvre d'un processus de travail avec les 8 départements pour garantir la continuité et la qualité du service** : rencontres entre la présidente du Conseil régional et chaque président de Conseil départemental, rencontres techniques, accompagnement de la Région par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative au transfert de la compétence à la Région des transports réguliers interurbains et des transports scolaires des Départements, mise en place d'un comité de pilotage entre les Directeurs Généraux des Services de la Région et des Départements.
- Ont également été organisées des rencontres techniques entre les services de la Région, des Départements et l'AMO pour recueillir les éléments financiers et juridiques afin **de préparer les Commissions Locales pour l'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) et faire l'état des lieux de l'exercice de la compétence dans chaque Département.**

Le rapport de l'Exécutif régional propose à l'Assemblée délibérante :

- **de prendre acte de l'avancée des travaux** en matière de transfert de la compétence transport des Départements à la Région,
- **d'exercer les compétences aux dates prévues par la loi**, tout en poursuivant avec les Départements le dialogue sur les conditions pratiques et les dates de ce transfert,
- **de donner délégation à la commission permanente** pour prendre toutes décisions relatives à l'exercice de la compétence transport interurbain et scolaire quelle que soit sa forme et quel que soit son objet. À charge pour l'Exécutif de rendre compte à l'assemblée plénière.

Le CESER Bourgogne Franche-Comté prend acte à la fois que ce rapport constitue un document d'information relatif à l'avancement des travaux du transfert de compétences, qu'une harmonisation de la gratuité hors frais de dossier sera mise en œuvre au terme du mandat. Il n'appelle pas de remarque particulière en ce moment du processus.

Le CESER Bourgogne Franche-Comté relève par ailleurs que de nombreux éléments viennent éclairer l'autosaisine en cours relative au « *Transfert de compétence à la Région des transports interurbains et scolaires dans le cadre des mobilités et de l'intermodalité* ».

Vote du CESER : adopté à la majorité (2 contre et 29 abstentions).

<p>Rapport 4-9 Avis sur Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport routier de voyageurs - territoire Bourgogne</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteuse : Marie-Laure Schneider</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Conformément à l'obligation donnée par la loi et ses décrets d'application, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est engagée à élaborer un Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport de voyageurs (SDA Ad'AP).

Pour le territoire Franche-Comté, le SDA Ad'AP commun aux services de transport de voyageurs TER et aux services routiers a été adopté le 24 septembre 2015.

Pour le Territoire Bourgogne, la réalisation du SDA Ad'AP transport de voyageurs TER Bourgogne a été scindée en deux parties : le SDA Ad'AP des services ferroviaires adopté par le conseil régional de Bourgogne le 14 septembre 2015 et le SDA Ad'AP des services routiers, objet du présent rapport.

Aux difficultés de mise en œuvre de la loi s'ajoute l'intégration des évolutions d'offre routière liées au transfert des compétences des services de transport routiers interurbains prévu par la loi NOTRe.

Afin de ne pas retarder plus avant un dossier déjà hors des délais légaux et ne pas prendre des décisions potentiellement incohérentes, il est prévu de réaliser le SDA Ad'AP en deux temps.

Dans un 1^{er} temps :

- Harmonisation des contenus des Schémas territoires Bourgogne et Franche-Comté sur le modèle du SDA Ad'AP de la Franche-Comté.
- Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du schéma routier.
- Définition des points d'arrêts prioritaires : 93 points d'accès multimodal et 57 points d'arrêt qui pourraient relever du chef de filât de la Région Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} janvier 2017, en anticipation de la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Dans un 2^e temps :

- Bilan de la première année, qui permettra d'actualiser et de compléter le document dont l'objectif est « d'obtenir une vision exhaustive, cohérente et partagée sur le nouveau périmètre géographique de compétence en matière de transport de la région Bourgogne Franche-Comté (...) ».

Comme nous l'avons déjà exprimé dans des avis précédents, nous ne pouvons que regretter le retard pris dans l'élaboration de ces schémas.

- Le CESER insiste sur l'importance d'intégrer les notions de coût global et de réelle pertinence dans les aménagements et l'ingénierie déployés en matière d'accessibilité. Différentes pistes (passages souterrains, pentes praticables, rampes d'accès, élévateurs à plate-forme), sont sans doute à explorer davantage pour parvenir à un aménagement accessible pour tous.

- Le CESER participera activement au Comité de concertation, ainsi qu'il en avait manifesté le souhait le 22 juin 2015 dans l'avis sur le « Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDAP) proposition de validation des éléments structurants de la stratégie régionale ».

Le CESER Bourgogne Franche-Comté prend acte du Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport routier de voyageurs - territoire Bourgogne et engage le Conseil régional à poursuivre une politique volontariste pour l'accessibilité de tous au transport, prenant en compte la multiplicité des usages et des usagers sur l'ensemble des territoires.

Vote du CESER : adopté à la majorité (1 contre et 2 abstentions).

Déclarations des différents groupes

Sur la saisine « L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté »	
• Yves Bard , au nom de la CRMA	24
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	24
• Michel Bergeret , au nom de la CGPME	24
• Annick Guyenot , au nom de la CGT	25
• Jean-Claude Perrin , au nom de la CFDT	25
• Alain Grosdemouge , au nom de FO	27
• Michel Morineau , au nom du Crajep	27
• Christian Hamonic , au nom de la Ligue de l'enseignement	28
• Élisabeth Grimaud , au nom du 3 ^e collège	28
• Daniel Boucon , au nom du secteur de la Culture	29
• Bernard Blettery , en tant que Personnalité qualifiée	29
Sur Plan de soutien lié à l'activité du BTP	
• Gilbert Jacquot , au nom du MEDEF	29
Sur Transfert de compétence transport des Départements à la Région	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	30
• Jean-Christophe Gossard , au nom de la CGT	30
• CFDT	30
• Béatrice Genet et Michel Fallet , au nom des Parents d'élèves	31
Sur Rapports transmis par l'Exécutif	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	31

Déclaration de Yves Bard, au nom de la CRMA, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Si je prends la parole aujourd'hui c'est pour vous faire part de deux remarques, une sur la forme, une sur le fond qui découlent l'une de l'autre.

Je suis au regret de constater que l'avis remis sur table ne reflète que partiellement les travaux du groupe de travail.

En effet, malgré de nombreuses interventions répétées de divers membres du groupe de travail, malgré la mission confiée au groupe de travail de faire la synthèse des contributions des commissions, des manques importants subsistent et n'ont pas été repris dans cet avis, alors qu'ils ne semblaient pas faire débat au sein même de la commission.

Pierre Calamme dans son intervention avait déclaré après avoir pris connaissance de nos travaux « *Vous êtes bien partis, mais vous êtes mal arrivés* » et si je ne partage pas l'entièreté de ces propos lors de son intervention, j'adhère pleinement à cela.

Cela interpelle directement notre fonctionnement et je le déplore.

Je m'en suis ouvert à notre président qui m'a incité à lui envoyer un mail avec copie à Brigitte Perreault, mail que j'ai transmis également à Joseph Battault.

Sans doute suis-je encore trop novice dans mon mandat, trop naïf aussi, mais j'imaginai que les avis devaient refléter fidèlement les travaux des conseillers, force est de constater que ce n'est pas le cas.

Et comme cet avis ne reflète que partiellement les propos de la commission, cela impacte directement le fond.

Je doute donc maintenant de notre capacité à rendre compte de nos travaux et donc d'éclairer utilement le Conseil régional, et en l'occurrence de vous éclairer, vous, Madame la présidente, puisque c'est vous qui nous aviez saisi.

Et si le doute, mes chers collègues, alimente la réflexion philosophique, il mine la confiance.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Madame la présidente, vous avez souhaité lors de notre séance d'installation que le CESER se penche sur *"les outils et conditions opérationnels propres à restaurer la confiance des citoyens"*. Je dois avouer qu'à votre écoute j'ai immédiatement et entièrement adhéré, comme d'autres conseillers, à l'importance de cette saisine. Je me souviens également que d'autres ont exprimé en revanche un certain scepticisme, au regard sans doute de la complexité du sujet.

Mais votre questionnement est parfaitement légitime, tant le paradoxe français - parfaitement décrit par Marcel Gauchet : absence de confiance collective, alors que nos concitoyens sont plus optimistes pour eux-mêmes - se trouve aiguisé par la mise en œuvre délicate et compliquée de la Réforme territoriale qui confie au Conseil régional une forte responsabilité, en renforçant ses domaines de compétence, et se traduit aussi par un sentiment d'éloignement des territoires et de dilution de leur identité.

Le groupe de travail du CESER, qui s'est réuni souvent, a donné lieu à des débats très poussés et animés, dont il était par conséquent particulièrement difficile de rendre compte. Je tiens à remercier le président, la rapporteure et le chargé de mission du secrétariat général du CESER qui ont essayé de canaliser et de mettre en forme les idées et les débats, pour la qualité de leur travail. Je regrette que nous n'ayons pu faire un véritable *"Verbatim"* de nos réunions qui aurait permis d'en retracer la richesse.

Le rapport qui vous a été présenté comporte beaucoup d'éléments auxquels nous croyons et qui nous engageant. Mais nous ne pouvons que regretter le côté "réducteur" de ce document - c'est tout du moins notre sentiment... mais, n'est-ce pas une confirmation de l'intérêt du sujet ! -. À ceci s'ajoute le choix ambigu d'un titre qui n'a pas été débattu au sein du groupe de travail...

Pour ma part, je relèverai des points largement évoqués, concernant notamment :

- la nécessaire évaluation objective des actions publiques (sujet qui aurait mérité d'être plus développé dans le détail des méthodes à mettre en œuvre, en particulier par recours à des évaluateurs indépendants),
- l'indispensable implication des jeunes, c'est par eux seuls que passera à mon avis un retour à la "Confiance",
- la valorisation des talents et des initiatives locales.

J'ajouterai en revanche que la confiance ne se décrète pas, mais se mérite et repose aussi sur :

- le respect de la parole publique donnée,
 - la gestion économe des fonds publics,
 - mais aussi, la cohérence entre les différentes autorités publiques.
- Ces sujets n'ont pas été repris dans nos conclusions et je le regrette. De même le rôle des médias ne peut être écarté.

Pour finir, je crois résumer notre analyse en disant que : *"Pour restaurer la confiance, il faut libérer les énergies"*.

Déclaration de Michel Bergeret, au nom de la CGPME, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Mon intervention porte sur deux points : Réagir et Témoigner.

Réagir. Alors qu'il nous a été dès le début des propos que l'objectif de cette innovation démocratique était **de passer de la défiance à la confiance**, il est surprenant d'avoir pu entendre une intervention qui s'apparente hélas au *« french bashing »* contestant l'honnêteté du rapport qui aurait « omis » de restituer la totalité des avis exprimés.

Faut-il souligner qu'aucun exemple n'a été donné... Sur ces carences des choses dites.

À l'inverse, je ne peux que féliciter les membres du groupe de travail et son animateur et sa rapporteure, pour le travail sérieux dans un temps contraint et nonobstant la complexité du sujet.

Au cours des interventions précédentes dans le débat, plusieurs collègues ont posément apporté leur contribution et pistes d'amélioration pour la problématique de la mise en œuvre de cette innovation démocratique dont la Bourgogne Franche-Comté est, il

faut le souligner, la seule région à avoir osé cette innovation.

Témoigner. Alors que la Franche-Comté avant la fusion avait déjà su inventer une démarche de même nature, sur la Sécurisation des Parcours Professionnels, démarche remarquable et remarquable, on ne peut qu'approuver l'initiative de la présidente de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté dès sa prise de fonction d'une part, et de la réactivité du Ceser en réponse à cette saisine d'autre part.

Pour avoir déjà eu l'occasion de dire dans cette enceinte, que j'avais pu « exporter » il y a déjà deux ans au Chili à l'Université Mayor de Santiago, l'expérience franc-comtoise du dialogue social sur la sécurisation des parcours professionnels, et qu'un accueil très intéressé avait été noté. J'ai renouvelé cette action de communication à l'international, ces derniers mois au Tchad, dans un contexte différent, et y associant un autre travail du Ceser sur le Partenariat Public Privé.

Ce témoignage a pour but de sensibiliser mes collègues sur le rayonnement de nos travaux, au-delà de nos cercles habituels respectifs, et que les conseillers doivent se convaincre que nos productions sont utiles, parfois bien au-delà de nos premières cibles institutionnelles.

Si nous sommes trop souvent et injustement critiqués par ceux qui ne savent pas ce que nous faisons, nous ne devons pas être les premiers à nous flageller surtout sans fondement sérieux.

Avec conviction, nous devons être les premiers au sein du CESER à passer de la défiance à la Confiance.

Déclaration d'Annick Guyenot, au nom de la CGT, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

La saisine de la présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté a au moins un mérite : celui de consulter notre assemblée sur un thème hautement politique.

Ironiquement, cet avis est à rapprocher du contexte de l'avis du CESER du mois d'avril, ou plutôt de son absence d'avis, sur la hausse de la vignette automobile (certificats d'immatriculation) que le CESER avait refusé de commenter et s'était contenté de prendre acte sur un sujet pourtant lui aussi très politique...

Nous avons écrit à l'époque que l'Exécutif régional envoyait un mauvais signal aux habitants de la région au moment même où l'action politique était contestée, au moment même où le CESER était saisi sur la question « de restaurer la confiance des citoyens ». Malheureusement d'autres décisions sont venues encore ternir l'image de l'action politique régionale, comme l'annonce dans la presse de l'expérimentation de la privatisation de la ligne TER SNCF des Hirondelles, la gratuité différée des transports scolaires pour la fin du mandat et avec des frais de dossier.

Tout cela ne contribue pas à restaurer la confiance des citoyens. Très attentive à la vie publique et très attachée à la vie démocratique de notre région, la CGT n'ignore pas l'ensemble du dispositif mis en place par l'Exécutif régional : journées de territoires pour rencontrer les élus et les « partenaires », cafés-débats citoyens ayant permis de réunir huit cent participants, multiples ateliers participatifs (quatorze en tout), journées citoyennes avec des participants tirés au sort. L'objectif affiché de l'Exécutif régional serait de recueillir de la matière pour établir un plan de mandat.

La CGT s'interroge sur le caractère démocratique de ces méthodes choisies par la Région : il ne faut pas confondre consultation d'un échantillon de citoyens et démocratie. Un processus démocratique demande du temps et comporte des exigences notamment d'information, d'éducation populaire, de formation, etc.

La démocratie ne se décrète pas, elle se construit en permanence. Lors du projet de loi NOTRe relatif notamment à la fusion des régions, la CGT avait déclaré qu'une réforme d'une telle ampleur pèserait nécessairement sur l'avenir du pays et des territoires, comme sur les perspectives et le quotidien des citoyens, tant à

l'échelle nationale que locale. Et pourtant cette loi s'est mise en place, sans négociation, ni même véritable consultation. Un tel déficit de concertation, qui n'a pu que nuire aux contenus de la réforme et peser sur les modalités de sa mise en œuvre, n'aurait rien de bon quant à la conception même de la démocratie qui la sous-tend, et singulièrement pour l'avenir de la décentralisation, le rôle dévolu aux élus, le sens de la représentation électorale, et le respect de l'engagement citoyen.

D'où l'exigence formulée à l'époque par la CGT sur la nécessité d'un débat public qui n'a jamais eu lieu sur le sujet.

Pour en revenir au projet d'avis du CESER, le groupe de travail a fait un inventaire détaillé, avec des exemples de nombreuses initiatives et de propositions qui invitent à renforcer la participation citoyenne à la vie publique. Nous retiendrons de cette première partie des travaux l'importance de la matière accumulée, reste à savoir cependant quelle sera la traduction et l'exploitation de ce projet d'avis par l'Exécutif régional.

Nous relevons aussi, lors d'une audition, un des propos de Pierre Calame qui a pris un exemple concret où la démocratie a été bafouée, en disant, je cite : « *la loi Travail est un déni de démocratie* ».

Cet avis est très technique et propose une méthodologie de travail pour aboutir à un processus démocratique.

Pour la CGT, pour restaurer la confiance des citoyens, il faut faire des choix politiques qui répondent aux besoins des populations, qui répondent à l'intérêt général, en termes d'emploi, de stratégie industrielle, d'aménagement du territoire, d'infrastructure de transport et de mobilité, d'accès aux soins, avec des services publics accessibles sur tout le territoire au plus proche de la population.

Même si tout n'est pas de la responsabilité du Conseil régional, il est aussi de sa responsabilité d'intégrer les problématiques qui relèvent de l'État ou d'autres collectivités.

Après ces observations à l'adresse de l'Exécutif régional, la CGT votera cet avis, et restera attentive à la prise en compte de ses remarques.

Déclaration de Jean-Claude Perrin, au nom de la CFDT, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Le 21 juin 2016 nous sommes aussi interrogés.

La présidente de Région a saisi le CESER. Dans un même mouvement elle prend à bras le corps cette question importante de l'avenir de la démocratie et de son renouvellement, et elle reconnaît la place et le rôle du CESER. Nous nous en félicitons. Méfions-nous ! Nous sommes interrogés nous aussi sur nos pratiques car si souvent on parle de crise de la politique, c'est bien de la crise de la politique institutionnelle et institutionnalisée dont il s'agit. Et nous en faisons partie que ce soit comme organisations, associations et aussi comme assemblée du CESER.

Souvent à la CFDT, devant les menaces de suppression des CESER, nous nous disons : « *Si le CESER n'existait pas, nous chercherions tous à l'inventer !* ». Alors inventons-le ! Inven-

tons-le, ce CESER sans nous enfermer dans des contraintes soi-disant légales, de procédures que nous nous infligeons ! Inventons le CESER que nous voulons. C'est tout l'objet de la période transitoire actuelle. Chacun à sa place doit prendre ses responsabilités : co-présidents, membres du comité et du bureau et chaque conseiller !

La note d'étape qui nous est proposée permet d'ouvrir le débat et trace les premiers axes. Ce travail est à poursuivre pour produire l'avis final, mais aussi pour en faire un travail permanent tel que l'a annoncé le président. La méthode choisie nous va bien, elle alterne l'expression des conseillers et de leur groupe, le recours à des experts, et l'élaboration collective dans un groupe de travail.

Quelle démocratie ?

Attention, améliorer la démocratie ce n'est pas seulement

améliorer la qualité de la face à face entre l'élu et le citoyen. Cette vision qui réduit la démocratie à cette image où rien n'existerait (hormis quelques procédures améliorées) entre l'élu et le citoyen a participé à la situation actuelle et elle conduit à des systèmes totalitaires. La vie démocratique c'est la richesse des relations qui conduit à des décisions qui se prennent sous des formes multiples. Les formes de la démocratie sont multiples et si on veut schématiser nous dirions qu'il y a la démocratie représentative, la démocratie participative (celle où le citoyen peut donner son avis directement), et la démocratie sociale.

La démocratie sociale, celle qui permet non seulement d'exprimer des avis collectifs, mais qui participe aussi à la construction de projets. Celle où les citoyens délibèrent dans leur organisation, leur association, choisissent et arbitrent. Et portent ces projets, ces propositions pour obtenir des résultats tangibles avec ou sans les politiques.

Le cœur de métier de la CFDT

Pour faire vivre la démocratie, participer à la vie démocratique c'est développer le dialogue social. Un dialogue social qui articule, écoute des réalités vécues, construction de revendications traduites ensuite en propositions porteuses d'avenir, recherche de compromis avec les autres forces sociales. Bref, faire société ensemble et non porter des intérêts particuliers et laisser au final les politiques arbitrer.

Nous voulons rendre les salariés acteurs individuels et collectifs de leur vie y compris dans l'entreprise. Pour cela nous nous appuyons sur les salariés qui nous font confiance dans les entreprises, les 32 000 adhérents à la CFDT et les 77 952 électeurs (mesure de la représentativité en 2013) en Bourgogne Franche-Comté.

Nous développons des pratiques telles que les enquêtes, les rencontres sur les lieux de travail y compris dans les TPE PME. Bien sûr en continuant le débat collectif dans nos sections syndicales, et les autres instances de la CFDT.

Dans le contexte actuel, nous mesurons le chemin qui reste encore à parcourir quand nous devons mettre en place de nouvelles formes de protection sociale des salariés attachées à la personne pour faire face aux mutations gigantesques du monde du travail, quand nous souhaitons que les salariés puissent s'exprimer sur ce qui les concerne directement dans leur vie au travail !

Le 11 octobre 2016

Nous voici donc à la présentation du rapport final. Ce que nous avons dit le 21 juin dernier reste d'actualité. Nous ne le redisons pas aujourd'hui mais nous souhaitons que la globalité de ce texte soit joint au rapport.

Un enjeu urgent et prioritaire et des bonnes pistes de travail

Parler de démocratie participative, de liens des politiques avec les citoyens, de confiance à trouver peut sembler irréal à l'heure où notre région est confrontée à des événements sociaux graves et répétés sur l'ensemble de notre territoire : Alstom, Logo et plus globalement la baisse de l'emploi depuis 2008.

Pourtant nous sommes au cœur de la question : quelle démocratie sociale ? Comment ne pas dénoncer des décisions aussi brutales que dissimulées, des stratégies élaborées dans le secret des comités de direction, des commandes subitement indispensables (et bienvenues du point de vue de la CFDT) ?

Toujours, les salariés et leurs organisations sont ignorés, bafoués, considérés comme des acteurs mineurs, voire ennemis. Comment, dès lors, appeler à la confiance, à la responsabilité dans ce contexte violent, répétitif ? Où que nous soyons, nous sommes tous interpellés pour interroger nos pratiques, nos stratégies, nos alliances, nos modes de gouvernement. C'est aussi dans les entreprises que se retisseront les liens de confiance, c'est même le cœur du réacteur de la participation.

C'est pourquoi cette saisine est bienvenue et pose les premières pierres de cette tâche indispensable et que notre assemblée devra continuer, y compris pour inventer la démocratie sociale, pour valoriser les expériences existantes, les développer, les faire connaître et leur donner les conditions d'extension, de légalisation. À ce prix, les citoyens se réconcilieront avec la décision publique et y participeront.

Ce rapport complet basé sur des pratiques réelles et expérimentées constitue non pas un livre de recette mais bien un cours de cuisine ! Il ne s'agit pas de copier mais d'inventer de nouvelles formes de démocratie.

Nous nous félicitons de la qualité du travail réalisé en peu de temps par le groupe. Notre assemblée est capable de sortir des travaux de fond rapidement et collectivement ! Nous devons en tirer les enseignements.

Deux remarques :

1) Quand on parle du Conseil régional, nous ne sommes pas assez précis pour différencier place et rôle des services et des élus. Bien sûr, la réponse arrive toute prête : « *les techniques et les politiques* » ! Mais tout n'est pas aussi simple et combien de décisions annoncées comme techniques masquent et contiennent des choix politiques non débattus et non annoncés.

Il y a là une piste de travail sur les lieux de préparation des décisions, de délibération, d'évaluation qu'il convient d'explorer.

2) Ce texte contient beaucoup d'appels à renouveler les pratiques de démocratie participative. Mais la voix des citoyens ne peut se limiter à une expression individuelle fut-elle bien organisée. La place des corps intermédiaires, la place de la société civile organisée doit être développée. Car dans ces associations, ces organisations, le citoyen s'exprime, il fait l'expérience de la construction collective de position, il participe déjà à des arbitrages. De la même manière en mettant en place le dialogue social, sociétal, civil, (peu importe les dénominations !) ce sont bien les citoyens qui s'expriment par l'intermédiaire de leur collectif.

Et quelles évolutions pour le CESER et ses organisations ?

Mais ces questions viennent nous interroger et nous obligent à renouveler nos pratiques en tant qu'associations et organisations. Parce que nous aussi nous participons à la vie démocratique et qu'en tant qu'institutions nous sommes remis en cause comme nous le rappelait Pascal Perrineau quand nous avons lancé nos travaux le 26 avril dernier.

Nous nous félicitons que ce rapport se termine sur une ouverture que nous réclamions le 21 juin lors de notre dernière plénière. Les 3 axes cités dans le chapitre 3 nous conviennent et nécessitent donc une suite à ces travaux. En ce qui concerne le CESER, ils doivent participer au renouvellement de notre assemblée pour le 1^{er} janvier 2017. Ils doivent préparer et donner du sens à l'écriture de nouvelles règles dont le futur règlement intérieur.

Déclaration de Alain Grosdemouge, au nom de la FO, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Force Ouvrière attache la plus grande importance aux questions de démocratie et aux valeurs de la République, dont l'un des principes majeurs est l'égalité des citoyens, et ceci au plus profond des territoires.

Lorsque M^{me} la présidente de Région nous interroge, nous CESER, sur les conditions qui pourraient permettre de restaurer la confiance des citoyens envers le politique, en l'occurrence ceux de la Région, nous sommes, nous syndicats de salariés, quelque peu perplexes.

On peut légitimement s'interroger sur la cohérence des politiques telles qu'on nous les propose.

D'un côté, il y a une ouverture au dialogue, de l'autre nous venons de vivre un exemple au plus haut niveau de mépris, d'autoritarisme, d'entêtement avec le recours au 49-3 pour faire passer la Loi travail.

Cette Loi véhicule le reniement d'un gouvernement de gauche en touchant notamment à la hiérarchie des normes qui va affecter la vie de tous les salariés.

Alors, quand on parle de dialogue social territorial nous pouvons nous interroger. Y aurait-il un étage territorial, le plus bas où le dialogue territorial serait possible tandis que tout en haut on appliquerait « l'arme lourde des exécutifs faibles, le 49-3 (François Hollande en 2006), niant la concertation avec les interlocuteurs sociaux et le débat parlementaire ?

Désolé de le dire, mais le mal est fait.

Il est fait sur beaucoup d'autres points essentiels dans la vie de nos concitoyens : le chômage, le pouvoir d'achat, les retraites...

Pour rétablir la confiance, il faut une autre politique, nous le répétons, ici, au niveau national, au niveau européen les politiques d'austérité sont suicidaires, y compris démocratiquement. Les réformes structurelles ne font qu'exacerber les mécontentements. Le cœur des préoccupations des salariés, c'est la montée de la précarité et de la pauvreté, de l'explosion du chômage, la fermeture des entreprises, l'accroissement des inégalités, l'éloignement des services publics, l'éloignement de la représentation politique avec la Loi NOTRe.

C'est ça qui éloigne le citoyen du politique.

Alors, bien évidemment, nous ne jetons pas aux orties les recommandations du groupe de travail, qui au moins ont le mérite d'essayer d'écopier au plus près afin d'éviter que le bateau ne sombre.

Mais franchement que pèsent ces outils techniques, en particulier un travail sur différents modes de communication ? Que pèsent-ils quand arrive la déflagration Alsthom, avec la menace de la fermeture du site ? Avec l'extraordinaire réaction des politiques au plus haut niveau qui déclarent ne pas être au courant, alors que l'État est actionnaire à 20 % ? C'est absolument catastrophique. Sans parler de la façon dont le sauvetage est organisé.

Mais des fermetures d'usines, les citoyens en vivent chaque jour. La politique d'austérité frappe à tous niveaux. La baisse des dotations aux collectivités locales touche durement l'artisanat. On voit bien que le plan de soutien au bâtiment qui est à l'ordre du jour est une réponse qui vaut ce qu'elle vaut pour tenter de relancer un secteur particulièrement affecté, par ricochet par la politique d'austérité. Et l'an prochain, il faudra trouver 10 milliards d'économie supplémentaires.

Nous nous interrogeons sur l'efficacité de débats citoyens quand ce dernier a comme préoccupation la disparition de telle ou telle entreprise, la fermeture de l'école de ses enfants, la fermeture des services d'urgence de l'hôpital près de chez lui, l'éloignement de la puissance publique à travers les conséquences des lois MAPTAM et NOTRe.

Il ne faudrait pas que ceux-ci se transforment en simple accompagnement des politiques menées, à l'instar de ce que disait avec humour Coluche : « Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer ».

Voici quelles sont les interrogations et les craintes de Force ouvrière.

Nous le disons, il faut changer de politique, chacun doit se positionner clairement ici et maintenant face aux menaces qui se rapprochent de plus en plus pour notre démocratie. Pour nous c'est la condition *sine qua none* pour rendre la confiance aux citoyens.

FORCE-OUVRIÈRE s'abstiendra sur l'avis proposé.

Déclaration de Michel Morineau, au nom du Crajep, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Il convient tout d'abord de saluer ce fait, encore rare dans les pratiques politiques, où une collectivité publique de gestion s'empare de cette question et sollicite la réflexion de la société civile organisée. On glose beaucoup sur les rapports entre les citoyens et leurs représentants, de nombreuses études de sciences politiques, de nombreux colloques, ouvrages et travaux de toute nature sont là pour attester mais l'initiative politique prise par la présidente du Conseil régional BFC, dans l'esprit et la forme qui ont permis au CESR BFC de se mettre en mouvement réflexif sur ce vaste et essentiel sujet pour notre avenir commun, est assez exemplaire pour être souligné.

Ce rapport est riche de perspectives d'actions et il contient de nombreuses propositions qui mériteront un approfondissement. À titre d'exemple, je note en particulier cette proposition qui invite à dissocier dans l'espace et le temps, les moments d'information du citoyen et les moments du débat pour avis. Un des travers en effet de nos pratiques démocratiques c'est la confusion dans "les débats citoyens", de l'information et de l'opinion. Pour comprendre et juger il faut d'abord connaître. Les débats publics de ces

derniers temps - je pense par exemple à la loi travail - n'ont pas échappé à cette confusion.

Partageant l'essentiel des conclusions de ce rapport, je voudrais néanmoins insister sur un aspect qui ne me semble pas assez développé.

Dans le chapitre des propositions intitulé "reconnaître les acteurs qui inventent à leur façon et à leur mesure l'avenir de la BFC" il est dit "qu'ils sont la vitalité du territoire régional. Ils concourent à son développement durable dans ses trois composantes, sociale, économique et environnemental". Certes mais là, il manque la composante essentielle de la culture qui ne peut se résigner à être englobée dans le social. Je ne parle pas ici de la culture versus "beaux arts et belles lettres". Je parle de tout ce qui conditionne dans une démocratie politique, les comportements individuels et collectifs, les attitudes, les mentalités, les représentations du monde et de soi, ce qui fait lien ou ce qui délite le lien. Bref, cet ensemble complexe dans lequel on reconnaît une société et ses modes de vie et qui procède de la culture entendue dans son sens anthropologique.

Comme le disait un célèbre philosophe italien du siècle dernier - Gramsci pour ne pas le nommer - les transformations politiques passent par les évolutions culturelles. Le progrès de la démocratie résulte de l'évolution des mentalités et des représentations sociales, individuelles et collectives. Elles ne se décrètent pas. Prenons l'exemple connu de l'IVG : c'était un délit, c'est devenu un droit. Entre les deux, entre le délit et le droit, il y a la lente maturation culturelle des mentalités et des représentations qui a rendu la loi possible.

D'où ma proposition de soutenir voire de renforcer les dispositifs "d'éducation politique des citoyens". Éducation politique étant entendu non pas dans un sens partisan et politicien, mais dans le sens où le citoyen pour exercer son métier doit apprendre, comprendre, débattre, en un mot acquérir les outils intellectuels nécessaires à l'expression d'une libre opinion et à l'exercice de ses responsabilités.

Il y a en BFC des associations dont c'est la vocation première. Je veux parler des associations d'éducation populaire. Au travers de nombreuses manifestations, publications, elles concourent à l'éducation politique des citoyens. Elles devraient d'ailleurs se recentrer davantage encore sur cette mission dont leurs contraintes

économiques les ont parfois éloignées. Elles prolongent le travail de l'école, trop imparfait dans ce domaine, elles inscrivent surtout la formation du citoyen dans un dispositif long, une éducation continue et permanente en quelque sorte. C'est essentiel.

S'il y avait une priorité à engager, ce serait de se pencher sur la formation en priorité des citoyens en responsabilités - essentiellement bénévoles - localement dans tous les domaines de la vie sociale. Cet "encadrement intermédiaire" qui recueille la confiance des gens, expérimenté dans son domaine, très dévoué, trame du maillage social qui permet à une société de tenir dans les difficultés, cet encadrement intermédiaire se situe à la charnière entre le citoyen et ses représentants politiques. Ce sont des relais à prioriser dans le cadre d'un vaste dispositif éducatif politique.

Et puis il y a de belles initiatives à souligner. Je citerai les cercles Condorcet, par exemple, et les Entretiens d'Auxerre qui depuis 15 ans s'emparent des questions vives de la société contemporaine dans l'esprit dont je viens de parler. Soutenir et encourager tout ceci peut coûter un peu d'argent mais comme le disait A. Lincoln avec cette citation bien connue qu'on lui prête : « *Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance !* ».

Déclaration de Christian Hamonic, au nom de la Ligue de l'enseignement, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

C'est à un redoutable mais indispensable travail de réflexion et de propositions que s'est attelé le CESER en relevant le défi de l'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté.

Redoutable car on mesure combien les questions relatives, par exemple, à la complexité de la décision politique, au degré de proximité des élus par rapport à la population, au respect des engagements pris, aux méthodes employées pour construire, appliquer et évaluer les politiques publiques sont importantes mais délicates à manier.

Indispensable car la société civile se doit de contribuer à la restauration de la confiance de nos concitoyens vis-à-vis du politique et vis-à-vis des politiques. Sur le fond, pour notre société, il en va du maintien du caractère démocratique et républicain de notre régime politique. Comme l'a dit notre rapporteure, Caroline Debouvry, il s'agit aujourd'hui en fait d'un rapport d'étape dont la densité n'échappera à personne mais qui se doit d'être complété. Demain, notre Institution va donc poursuivre sa mission d'investigation, d'interpellation et de proposition.

Qu'il me soit permis d'insister sur la piste de réflexion concernant le renforcement des capacités individuelles et collectives à partir de 2 références historiques. Je veux parler de la formation du citoyen.

La première référence que je vous propose sera Condorcet, député Girondin, inspirateur de grandes réformes éducatives. Voici ce qu'il dit : « Puisque l'instruction libère les hommes de l'ignorance, elle doit être aussi universelle, égale et complète que possible. Universelle pour les enfants, égale pour les femmes et les hommes, les pauvres et les riches, permanente pour les

adultes ». Retenons de ce propos l'idée, nouvelle à l'époque, de formation tout au long de la vie.

Quelque 60 années plus tard, après la proclamation en 1848 du suffrage universel qui porta au pouvoir Louis Napoléon Bonaparte, plébiscité 3 ans plus tard comme Prince-Président puis à nouveau plébiscité comme Empereur des Français en 1852. Jean MACE, fervent Républicain déclare : « Je n'oublierai jamais l'impression étrange, mélange de joie folle et de terreur secrète que me fit cette apparition subite du suffrage universel... Il aurait fallu trente années d'instruction obligatoire pour préparer cela. »

Ces pères de la République nous rappellent deux éléments essentiels : on ne naît pas citoyen, on le devient et la formation tout au long de la vie, c'est très utile pour éduquer au suffrage universel, « non pour faire des élections mais des électeurs, non pour faire des candidats mais des citoyens. » Jean MACE.

Aussi, pour éviter, autant qu'il est possible, à notre système politique un destin tragique, je propose que l'on examine de près tout ce qui pourrait contribuer à donner ou à redonner à nos concitoyens les plus éloignés de tout ou de presque tout l'estime de soi, le sens du collectif, l'envie de vivre ensemble en paix.

Ce sont ces objectifs que sert l'éducation populaire, non pas conçue comme l'apanage de nos seules associations mais celui de toute organisation collective qui entend peser sur le dialogue sociétal et territorial.

J'invite le CESER à réfléchir sur la ou les manières de valoriser, de renforcer, de développer l'éducation populaire de terrain comme vecteur d'une confiance retrouvée dans le politique et dans les politiques.

Déclaration d'Élisabeth Grimaud, au nom du 3^e collège, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Mesdames, Messieurs,

Les membres du 3^e collège, réunis ce matin, prennent acte de ce travail et de ces propositions.

C'est une base de réflexion qui demande à être explorée, ceci a été confirmé par les propos introductifs du président aujourd'hui.

Les pistes annoncées devront être complétées et approfondies pour leur donner encore plus d'audience.

La société est en crise, les différentes mutations technologiques, éthiques, philosophiques imposent l'exploitation de nouvelles pistes de proximité et la prise en compte du plus grand nombre de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre écoute.

Déclaration de Daniel Boucon, au nom du secteur de la Culture, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Chères et chers collègues,

L'excellent rapport de saisine qui nous est proposé aujourd'hui nous parle d'un désamour entre les citoyens et leurs élus, et il nous propose des méthodes et des moyens pour y remédier.

Peut-être qu'une des questions que ces propositions laisse ouverte, c'est de savoir de quoi ce désamour est le nom, de quoi il est le symptôme.

La rupture entre le citoyen et le politique s'analyse, me semble-t-il, à deux niveaux :

- Un niveau conjoncturel, lié à un moment historique précis, pétri de crises, de chômage de masse, de scandales, de sentiment de déréliction, etc.

- Un niveau structurel, lié à la désagrégation désormais avérée de notre socle de culture commune. Cette désagrégation fait que nous ne vivons pas une crise - ce qui supposerait une situation transitoire débouchant sur un éventuel retour à l'état de choses antérieur - mais bel et bien une mutation, qui doit s'envisager comme telle.

Le CESER se veut, à la fois, un outil de réflexion sur le fond, et sur le temps long. C'est dans cette perspective que je vous soumetts la piste suivante à approfondir lorsque viendra le temps de l'indispensable poursuite de nos travaux.

La culture remplit deux fonctions :

- elle permet à chacun de s'outiller intellectuellement, de s'épanouir au plan personnel, de devenir un citoyen responsable parce qu'éclairé,

- à partir de cette individuation, elle permet la constitution, au plan collectif, d'un socle de culture commune, c'est à dire d'un ensemble de références et de valeurs partagées qui permet à un groupe humain de « faire société ». Or, notre socle de culture commune est gravement délité, nous ne « faisons plus société » - ou si peu -, et le divorce « des gens « d'avec « les élites » en découle quasi-mécaniquement.

Je vous propose donc de nous colleter à une exploration de la place que peut prendre la Région dans la restauration de notre culture commune, par la conception et la mise en place d'une politique régionale d'éducation à la complexité.

Cette réflexion s'attacherait à étudier (liste non exhaustive) :

- la part susceptible d'y être dévolue à la politique culturelle de la Région,

- son articulation avec ses compétences et ses responsabilités en matière de formation,

- les moyens de sa mise en œuvre, et les indispensables partenariats à initier,

- la mise en cohérence des propositions actuelles du CESER, plus pragmatiques et de portée plus immédiate, avec cette ambition.

Déclaration de Bernard Blettery, en tant que Personnalité qualifiée, sur la saisine « L'innovation démocratique en BFC ? »

Quand j'entends à la radio, qu'hier, il y avait 2,6 millions de téléspectateurs pour Nicolas Sarkozy, et j'ai le souvenir de scores bien supérieurs réalisés dans d'autres débats politiques, je ne pense pas que l'on puisse dire que les Français se désintéressent de la politique, mais quand on rapproche ces chiffres, des chiffres des abstentions aux différentes consultations électorales récentes, la conclusion pour moi est que si les français ne se désintéressent pas de la politique, ils se désintéressent des hommes politiques.

Je ne veux pas revenir sur tous les scandales politico-judiciaires qui arrivent, ces jours, devant les juges, mais proposer des solutions pour que ces scandales ne se reproduisent plus avec cette fréquence. Pour cela, comme Yves Bard, et comme je l'avais proposé à M. Perrineau qui en avait été d'accord, il faut faire un statut de l'élu qui envisagerait :

- l'interdiction du cumul des mandats,

- une limitation du renouvellement des mandats au-delà de 2 fois,

- un âge limite pour pouvoir faire acte de candidature (tous les professions sont bien astreintes à respecter un âge de retraite),

- une limitation des avantages en nature qui ne sont pas justifiés par une obligation de service,

- l'interdiction de prendre comme première mesure, à l'unanimité, à chaque nouvelle mandature, une augmentation des indemnités pour les élus, même si la loi l'y autorise.

Il faudrait aussi prévoir un accompagnement réel pour l'entrée et l'abandon de la fonction de représentation pour que nos assemblées, dites représentatives, soient réellement représentatives de la société réelle...

Si je me permets de vous envoyer cet avis, c'est que je me souviens que lors de l'installation de notre CESER actuel, la présidente du Conseil régional avait très clairement dit qu'elle en avait « marre » de ces avis consensuels qui ne remettent rien en cause et ont simplement pour but de ne froisser personne.

Ma contribution par ces quelques propositions permettrait peut-être de répondre à cette attente de la présidente.

Déclaration de Gilbert Jacquot, au nom du MEDEF, sur le Plan de soutien lié à l'activité du BTP

Je tiens tout d'abord à vous faire part de la satisfaction des 2 branches du Bâtiment et des Travaux Publics pour la mise en place du 2^e volet du plan de soutien à leurs activités.

Le 1^{er} volet a contribué à stabiliser l'activité de leurs métiers et de ce fait, à enrayer les pertes d'emplois induites.

Pour mémoire, 8000 emplois ont été détruits en Bourgogne Franche-Comté entre 2011 et 2015 (environ 20 fois le nombre d'emplois menacés récemment sur le site d'Alstom Belfort).

Pour rassurer la commission Territoire et Environnement du CESER Bourgogne Franche-Comté sur l'utilisation des deniers publics, je voudrais vous communiquer quelques chiffres.

Il est majoritairement admis qu'il ne peut y avoir d'économie de territoires, dignent de ce nom, sans des infrastructures de qualité.

Et contrairement aux idées reçues, notre Pays a perdu du terrain ces dernières années.

Depuis 2008, la France perd une place chaque année dans les classements internationaux.

Elle est passée de la 1^{re} place à la 7^e place pour la qualité de son réseau routier, elle ne pointe plus qu'à la 15^e place pour ses aéroports et se situe au 26^e rang pour ses ports.

Ce déclassement progressif est la résultante d'un sous investissement dans l'entretien de nos réseaux.

Réinvestir dans nos infrastructures et entretenir nos réseaux permettront de créer de la richesse et de tirer nos économies vers le haut : c'est un choix d'avenir et de confiance.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur la Compétence transport des Départements à la Région

L'Avis qui nous est proposé nous interpelle quand il indique que "le document d'information du Conseil régional n'appelle pas de remarque particulière". Cela n'était d'ailleurs pas réellement le cas dans la présentation qui vient d'en être faite...

Cette analyse nous paraît en décalage au regard de la réalité en matière de concertation entre le Conseil régional et les autres

collectivités compétentes : Départements, Agglomérations. Nous souhaitons exprimer notre inquiétude sur la difficulté que rencontrent les exécutifs publics pour aboutir ensemble dans les meilleurs délais et au moindre coût à une solution opérationnelle, dans le cadre des orientations retenues par la Région. C'est pourquoi le 1^{er} collège s'abstiendra sur cet Avis.

Déclaration de Jean-Christophe Gossard, au nom de la CGT, sur la Compétence transport des Départements à la Région

Nous apporterons quelques éléments d'éclairage aux conseillers de notre assemblée, après le choix effectué par l'Exécutif régional. Le transfert de compétence s'accompagnera du transfert financier des Départements vers la Région. Pour exemple, le département de la Nièvre, l'évaluation financière sera d'environ 15 millions d'euros, pour la Saône-et-Loire de 19 millions d'euros. La Chambre Régionale des Comptes sera le garant des opérations de transfert des financements des Départements à la Région. La CGT propose un traitement social du transfert des personnels dans le cadre du développement humain durable et l'exigence d'une transférabilité du contrat de travail sans perte de droits sociaux.

Se pose notamment la question de la forme juridique : régie régionale de ligne, une Société Publique Locale ou autres. Des réunions avec les départements et les services de la région et élus qui se déroulaient avec un certain contraste : pour trois départements Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne les discussions avanceraient ; pour les

départements du Doubs et de la Nièvre cela s'amélioreraient ; pour deux autres départements le Jura et la Haute Saône cela semblerait plus difficile. Quant au Territoire de Belfort il est en attente de décision. Nous nous interrogeons sur la délégation à la commission permanente. La CGT émet une réserve sur la délégation à la commission permanente. Sur un sujet aussi important cela mérite plus de démocratie au sein du Conseil régional ; avec une exigence constante : l'amélioration des besoins pour les usagers que sont les écoliers.

La CGT souhaite que l'Exécutif régional dans le cadre de la prise de compétence fasse la démonstration que la transition énergétique dans le volet transport, développement durable ne soit pas ignoré mais qu'il y ait bien une véritable volonté de développer avec les entreprises de transports routiers de voyageurs et fabricants des motorisations au GNV et/ou au Bio méthane produit localement pour les cars. La CGT votera cet avis.

Déclaration de la CFDT, sur la Compétence transport des Départements à la Région

1- Le travail engagé

Nous voulons souligner la qualité, la précision et le contenu de la présentation par Pascal Blain. Cette présentation pose bien les grands enjeux grâce au travail collectif des conseillers conduit dans la commission depuis plusieurs mois.

Avec près de 500 millions € le budget total transport (cars, TER...) de la Région pèsera le tiers du total et sera de loin **le premier poste de dépenses régionales**. Cette première présentation en session va permettre à chacun de nous, les conseillers de commencer à mesurer les enjeux de ce dossier. Par exemple d'alimenter nos réflexions sur les retombées budgétaires que nous aurons à examiner dans quelques semaines lors de l'examen du DOB et du BP 2017.

D'ailleurs Michel Neugnot (VP mobilité du CR BFC, en charge de ce dossier) a souhaité participer à la commission par deux fois en 3 mois sur ce sujet, ce qui montre bien l'importance du dossier et **l'attention que porte la Région à ces travaux**.

2- Quelques-uns des enjeux essentiels

À l'occasion de cette première approche de ce dossier complexe, la CFDT tient à souligner quatre enjeux parmi bien d'autres :

La gratuité du transport scolaire : derrière ce slogan populaire qui paraît simple à appliquer, se profilent bien des questions de mise en œuvre : par exemple, comme l'avait expliqué le président du Conseil départemental de la Nièvre lors d'une audition en juin : la gratuité intégrale ne permet pas de bénéficier de l'exonération de la TVA. La somme en jeu pour la région est de près de 15 Millions € par an.

La situation des salariés du transport notamment les conducteurs du scolaire qui sont souvent des conductrices : pour la plupart ils sont à temps très partiel avec des coupures, payés seulement pendant les 9 mois de l'année scolaire, juste au-dessus du SMIC soit un salaire mensuel de 500 € à 600 €. Nombre d'entre eux n'ont même pas assez d'heures de travail pour bénéficier de la couverture sociale ni des Assedic. Et chaque jour leur responsabilité civile et même pénale

peut être mise en cause. Dans ces conditions ne nous étonnons pas si on peine souvent à recruter et garder des chauffeurs à ce prix là.

Les agents des services transport des départements qui assurent actuellement la gestion des transports scolaires et interurbains : la CFDT prend acte des engagements du Conseil régional qui souhaite les transférer en son sein, tout en les maintenant sur place dans leurs fonctions. Nous serons vigilants sur ces points.

Une mobilité moins émettrice de GES et moins carbonée. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et des engagements de la région, la CFDT demande que la Région en tant qu'autorité organisatrice ainsi que les transporteurs travaillent pour la mise en œuvre d'innovations dans les transports qui réduisent nettement la part des combustibles fossiles.

3- La suite de l'autosaisine

Depuis le début, **la CFDT a soutenu ce projet d'autosaisine**, car il s'inscrit tout à fait dans notre mission définie par les textes officiels fondateurs des CESER « ...il a pour mission d'informer le CR sur les enjeux et les conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales... ». Le bureau du CESER du 15/9 a validé le cahier des charges. À notre connaissance cette autosaisine du CESER BFC est une première au niveau national sur ce sujet.

La première étape de la réforme, c'est la prise de compétence politique et administrative en 2017 qui est actée, sans aucun changement pour les usagers : elle fait l'objet du rapport qui nous est soumis aujourd'hui et dont nous débattons.

La deuxième étape, la plus longue, consistera à mettre en œuvre cette régionalisation avec tous les acteurs, elle va durer plusieurs années. Au cours de cette période la région définira et construira sa politique de transport par cars et l'appliquera progressivement en lien avec ses autres compétences.

Dans cette nouvelle étape de la mise en œuvre de la réforme, **il s'agit**

de poursuivre le travail engagé par le CESER, d'élaborer nos propositions, d'assurer le suivi et l'évaluation de cette politique des transports. La CFDT prendra y toute sa place.

4- Sur l'ensemble des rapports présentés au CESER ? Voilà pour ce qui concerne ce rapport.

Nous constatons que la plupart **des rapports soumis par la région** présentent peu voire pas d'intérêt pour une expression du CESER. D'autres n'ont pas été soumis alors qu'ils auraient pu permettre une expression forte de la société civile. Nous expérimentons les modes de fonctionnement de nos deux assemblées et nos remarques visent à les améliorer. Nous devons en tirer les enseignements pour les prochaines sessions.

Nous aurions souhaité que le rapport sur **la formation au français des réfugiés** soit soumis à notre assemblée. En effet bien loin des déclarations fracassantes qui préparent des appels à la haine et au rejet des autres avec tout ce que cela comporte de dangers pour la

démocratie, des associations travaillent concrètement à l'accueil de ces hommes, de ces femmes, et de ces enfants qui fuient la guerre, la destruction, la misère. Nous avons souligné dans la commission économie emploi, la place de la dimension internationale de nos économies régionales. Serons-nous capables de donner aussi une dimension humaine à cette internationalisation des flux et des échanges avec notre région ? Cette décision y participe et nous nous en félicitons.

Le rapport sur **l'expérimentation de l'extension de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans** sera examiné. La CFDT soutient le principe de cette initiative même s'il reste à en déterminer les modalités. Mais tout ce qui participe à développer les compétences des salariés, à leur donner les moyens de sécuriser leurs parcours professionnels est une bonne chose. Nous aurions pu utilement apporter notre éclairage sur cette question.

Déclaration de Béatrice Genet et Michel Fallet, au nom des parents d'élèves, sur la Compétence transport des Départements à la Région

Les parents d'élèves constatent l'état d'avancement des travaux de transfert de compétence en matière de transports.

Cependant la FCPE rappelle l'insatisfaction des parents d'élèves qui devraient patienter jusqu'à la fin du mandat pour une généralisation de la gratuité des transports scolaires sur toute la Bourgogne-Franche-Comté. Nous avons conscience qu'une harmonisation, parfois complexe, demande un peu de temps. **Avec une majorité de département déjà organisés en gratuité, nous attendons une généralisation beaucoup plus rapide de cette gratuité.**

La FCPE au nom de tous les parents d'élèves rappelle notre attachement à une réelle gratuité des transports scolaires et espère que l'auto saisine du CESER fera ressortir cette attente sur ce sujet.

Les difficultés rencontrées par les élèves face aux transports en cette rentrée scolaire 2016, notamment dans les départements du Jura et de l'Yonne, nous amène à douter sur la réalité de cette gratuité à venir.

Ces dernières semaines nous avons constaté :

- Des d'élèves laissés sur le trottoir faute de place dans un bus

déjà bondé ;

- Encore plus de communes non desservies dans les territoires ruraux ;

- Des horaires ou des arrêts inadaptés pour les scolaires ;

- Dans les départements « payants » la disparition de certaines indemnités pour les familles n'ayant pas directement accès au transport.

Nous souhaitons que la prise de compétence ne se résume pas à une simple reprise et harmonisation des dispositifs et conventions existantes.

Pour la FCPE, **la gratuité des transports scolaires signifie aucun coût financier pour les familles**, notamment pas de frais de dossier.

Nous resterons très vigilants sur le travail du Conseil régional en terme d'équité sur tout le territoire y compris dans les relations avec les agglomérations. Celles-ci ne sont pas encore convaincues de transporter gratuitement les élèves.

La gratuité de la chaîne du transport scolaire a un prix qui ne doit pas être laissé à la charge des familles.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur les Rapports soumis par l'Exécutif

Madame la présidente s'est étonnée ce matin du fait que le CESER n'ait été consulté que sur certains rapports ; choix qui n'était pas de son fait. Il conviendrait donc de savoir qui en a décidé ainsi...

Nous regrettons notamment de ne pas avoir été saisis des rapports suivants, pour information et/ou pour avis :

- 1.1 Adhésion de la région à divers organismes et associations.

- 1.3 Subventions aux organisations syndicales fédérées et de salariés frontaliers.

- 1.7 Désignation de représentants du Conseil régional au sein d'organismes extérieurs.

- 2.1 9107 participation SEM-CIB.

Nous avons noté la décision du Bureau de confier au Comité le soin de proposer un mode opératoire. Le 1^{er} Collège considère

qu'il serait souhaitable que tous les conseillers soient destinataires de tous les rapports, lors de l'envoi initial. Même si par la suite une "sélection" nous est proposée, le travail en commission permettrait de compléter cette sélection par les dossiers dont chacun des conseillers serait libre de demander l'inscription, en début de réunion de la commission, afin de pouvoir les traiter effectivement dans les délais.

Enfin, la lecture du rapport 1.3 provoque un étonnement certain de notre part, et nous aimerions avoir connaissance des critères de choix des organisations bénéficiaires et des montants attribués. Il est regrettable que ces questions n'aient pu être abordées à l'occasion de notre Plénière. Il en résulte le sentiment d'une absence de transparence nuisible à la qualité de nos travaux...

Échos dans les médias

- **Comment restaurer la confiance des citoyens dans la politique ?**
macommune.info - 11/10/2016 33
- **Assemblée plénière à suivre en direct**
site du Conseil régional BFC - 11/10/2016 35



Comment restaurer la confiance des citoyens dans le politique ?

Publié le 11 Octobre 2016 à 18:11 par [Alexane](#)

Politique Société, BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Grande rue à Besançon

C'est la question que la présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, a posé au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) afin qu'il propose des *"outils concrets et des conditions opérationnelles permettant de restaurer la confiance des citoyens et de*

renforcer leur participation et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région".

Réuni en assemblée plénière ce mardi 11 octobre, le Conseil économique, social et environnemental régional a présenté à Marie-Guite Dufay, présidente de la Région, sa réflexion relative à la question qu'elle lui a posée : "comment restaurer la confiance des citoyens dans le politique ?" L'avis intitulé "*L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ?*" a été adopté à la majorité des suffrages exprimés (81 pour, 29 abstentions, 2 contre).

Face à la complexité de la problématique, le CESER a privilégié une approche pragmatique donnant à voir de premières analyses et pistes de travail. Elles doivent contribuer à enrichir le projet politique de l'Exécutif, la vision qu'il entend défendre pour le développement de la Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit là d'une première étape que le CESER approfondira par la suite.

Quelques lignes du rapport :

De la défiance à la confiance

La France, comme de nombreux autres pays, connaît une crise de confiance générale des citoyens à l'égard du politique. Celle-ci constitue un tournant de la démocratie, invitant à penser autrement l'action publique. Dans ce climat de défiance, le CESER

relève néanmoins que :

- Si les Français expriment un sentiment général négatif envers les responsables politiques, ils accordent malgré tout plus de crédit et de légitimité aux responsables et institutions locaux.
- Ils ont également confiance dans leur propre capacité à changer la société par leurs actions et par leurs choix.

Pour le CESER, *"ce double paradoxe ouvre des perspectives pour penser autrement la crise de confiance au niveau local en prenant appui sur le capital social/humain, dans le cadre d'un dialogue social territorial renouvelé et impliquant davantage la société civile."*

Des défis majeurs à relever

Ainsi, le CESER relève **3 défis majeurs** pour le développement de la région :

1. Créer les conditions permettant de (re)donner envie aux acteurs de penser l'avenir de leur territoire, dans une dynamique positive, prospective, qui favorise le sens du collectif et du faire-ensemble.
2. Favoriser l'équité entre les territoires, en leur permettant de trouver eux-mêmes les ressorts de leur développement et de leur adaptabilité face aux mutations qu'ils connaissent, au travers d'initiatives citoyennes innovantes et expérimentales.
3. Adapter les politiques publiques régionales pour faire face à des problématiques sociétales complexes, interdépendantes, évolutives.

Le CESER propose **5 grandes orientations** destinées à donner des pistes de réflexion au nouvel exécutif régional pour son projet de mandat. Il s'agit bien d'une première étape permettant de répondre à la demande dans les délais impartis et le CESER s'engage à poursuivre l'approfondissement de ce dossier. En tant qu'assemblée représentant la société civile et placée aux côtés du Conseil régional, cette saisine interpelle d'ailleurs directement le CESER : *"comment le CESER peut-il se faire davantage l'écho de la société civile ? Quels liens peut-il tisser avec les autres instances de démocratie participative ?"* Lui-même dit s'engager à mener une réflexion interne visant à faire évoluer ses pratiques vers une gouvernance davantage partagée et plus ouverte sur la société civile.

(Communiqué)

URL source: <http://www.macommune.info/article/comment-restaurer-la-confiance-des-citoyens-en-le-politique-151358>



Assemblée plénière à suivre en direct

L'assemblée plénière de la région Bourgogne-Franche-Comté se tiendra vendredi 14 octobre 2016, à l'hôtel de région à Dijon. Retransmission sur ce site.



Assemblée plénière du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
© crédit : David Cesbron

Plus d'une quarantaine de rapports sont à l'ordre du jour de cette séance plénière. A noter notamment parmi les rapports soumis au vote des élus : la deuxième enveloppe du plan de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics, le plan d'actions « sécurité » dans les lycées de Bourgogne-Franche-Comté ou encore les tarifications promotionnelles sur les réseaux TER Bourgogne et Franche-Comté.

En début de matinée, les élus examineront deux communications : la première relative à la concertation sur le plan de mandat, la seconde sur le plan d'action en faveur de l'agriculture, qui seront suivies d'un débat. Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) présentera également son avis sur l'innovation démocratique.

Début de la séance à 9 h 30.

Accédez à l'ordre du jour ci-contre.

Article du 11/10/2016 11:29, modifié le 12/10/2016 15:39

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr